



NATATION ARTISTIQUE

SOMMAIRE

Avant-propos	165
Les différents programmes	
Schéma général	166
Le parcours sportif	168
Les équivalences	169
Le Synchronat	
Présentation	170
Les épreuves	170
Les caractéristiques	171
Mesures d'adaptation réglementaire	171
Engagements	171
Organisation territoriale	172
Calendrier des épreuves	172
Notation et classement	172
Les compétitions	
Dispositif	173
Les catégories d'âge	173
Le surclassement	173
La réglementation des épreuves	173
Les officiels	173
Les résultats	173
Participation des étrangers	174
Participation masculine	174
Principes	174
Dispositif DOM-TOM	175
Les différentes compétitions	176
Les autres compétitions	176
Quotas de places et points d'accès	
Championnats de France Hiver	178
Championnats de France Été	179
Récapitulatifs	000
Fiches compétitions hiver	
Fiche n° 1 : Journées d'Automne	182
Fiche n° 2 : Épreuve Qualificative Championnats de France d'hiver Jeune et Junior	183
Fiche n° 3 : Championnat de France d'hiver Jeune	184
Fiche n° 4 : Championnat de France d'hiver Junior	185

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

Fiches compétitions été

Fiche n° 5 : Challenge régional et interrégional	187
Fiche n° 6 : Championnat régional Avenir	189
Fiche n° 7 : Championnat régional Jeune	190
Fiche n° 8 : Championnat régional Junior	191
Fiche n° 9 : Championnat régional Toutes Catégories	193
Fiche n° 10 : Championnat interrégional National 3 Avenir.....	195
Fiche n° 11 : Championnat interrégional National 3 Jeune.....	197
Fiche n° 12 : Championnat interrégional National 3 Junior.....	198
Fiche n° 13 : Championnat interrégional National 3 Séniors-Toutes Catégories	200
Fiche n° 14 : Championnat de France d'été National 2 Jeune	202
Fiche n° 15 : Championnat de France d'été National 2 Junior	204
Fiche n° 16 : Championnat de France d'été Nationale 1 Élite Jeune Open	206
Fiche n° 17 : Championnat de France d'été Nationale 1 Élite Junior Open	208
Fiche n° 18 : Championnat de France d'été Senior -Toutes Catégories.....	210
Fiche n° 19 : Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes.....	212
Procédures d'engagements dans les différentes compétitions	213
Calendrier des compétitions 2018-2019	214
Classement des clubs.....	215

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

AVANT-PROPOS

La saison dernière a été marquée par des modifications règlementaires notables suite au congrès FINA de Budapest avec changement du nom de notre belle discipline sportive qui s'appelle désormais Natation Artistique et la suppression des figures imposées Juniors. Notre volonté est de rendre notre sport accessible au plus grand nombre tout en le faisant évoluer avec par exemple l'émergence de la pratique masculine qui doit se développer à tout niveau. Il en va de même du « Highlight » que nous vous proposons d'améliorer afin d'optimiser la qualité des acrobaties réalisées.

La Commission Fédérale et la Direction Technique œuvrent en étroite collaboration afin de proposer des règlements et des programmes adaptés à tous les pratiquants et de positionner la France au plus haut niveau international.

La saison 2018-2019 sera synonyme d'évolution avec en tout premier lieu le développement d'« Extranat Pocket Natation Artistique » qui facilitera la gestion quotidienne des compétitions pour les bénévoles qui s'investissent au quotidien.

Excellente saison sportive à toutes et tous !

Dominique CUPILLARD
Présidente de la commission fédérale

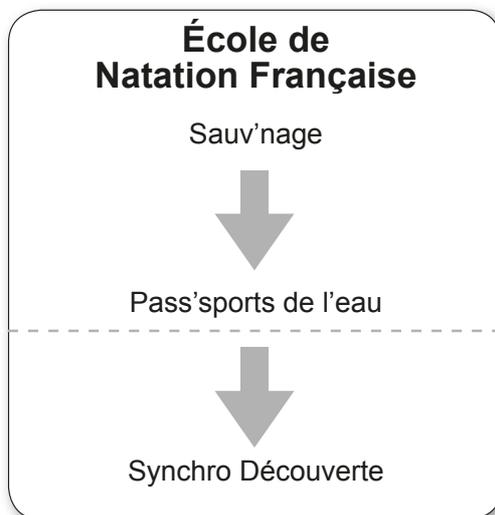
Sylvie NEUVILLE
Directrice de la Natation Artistique

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

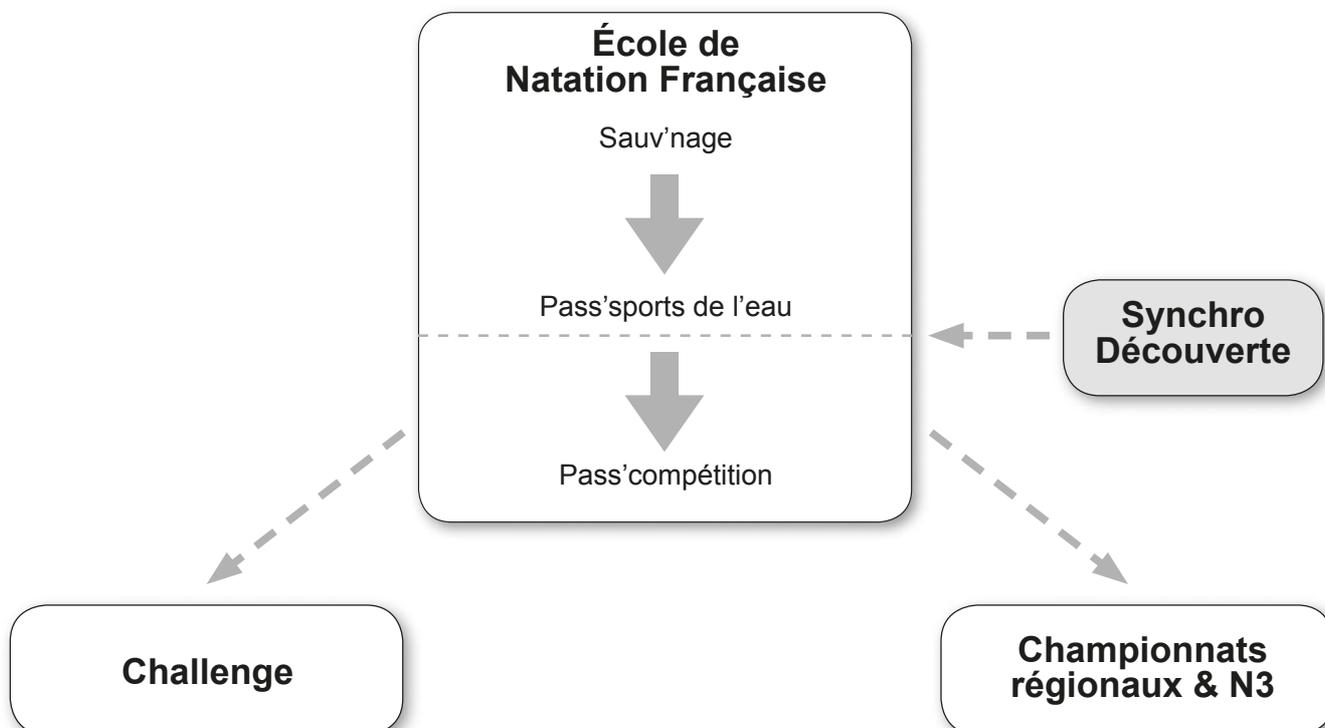
LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES

Schéma général

JE SUIS NÉ(E) EN 2011 et après

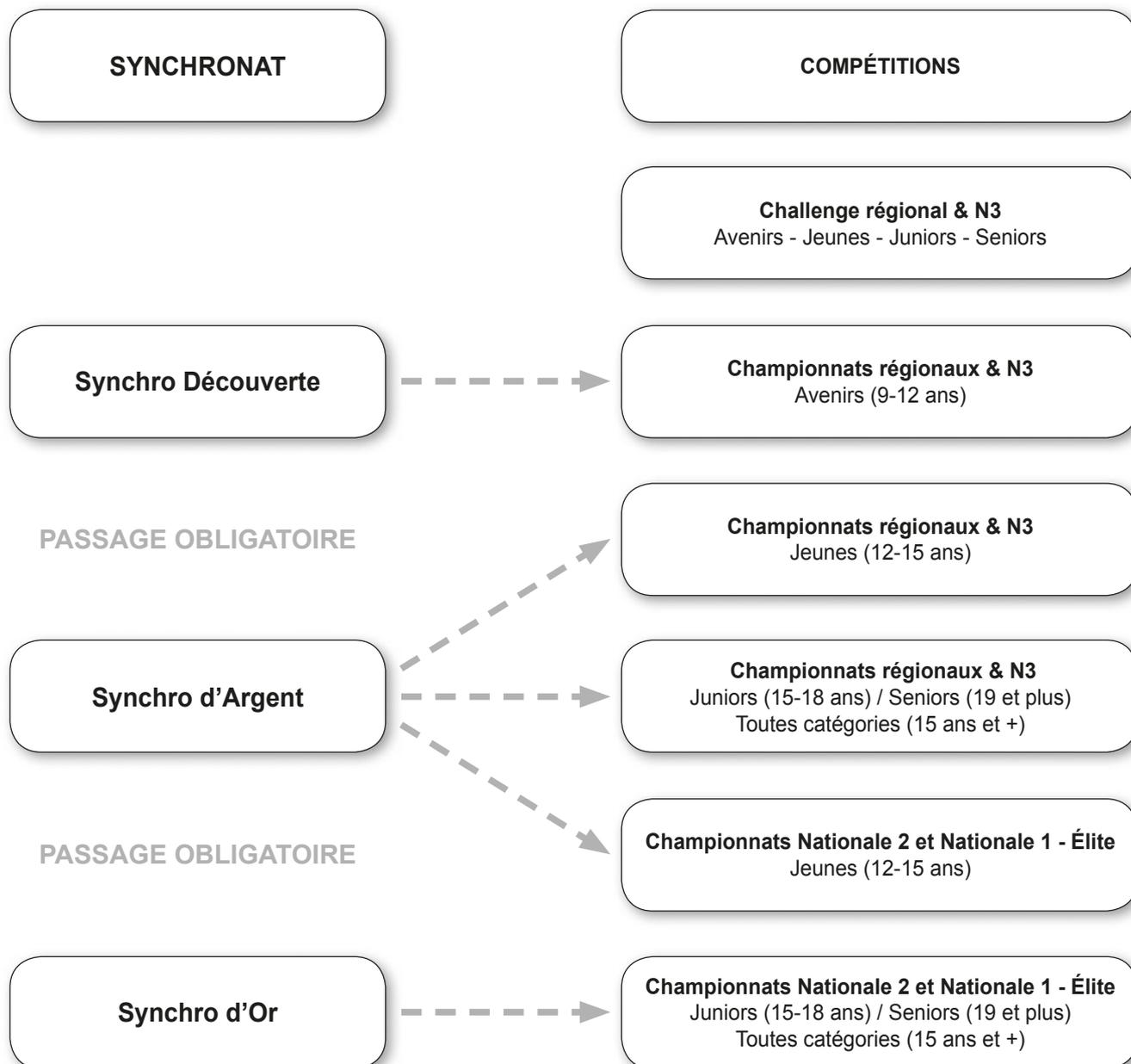


JE SUIS NÉ(E) EN 2010 et avant



RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

JE SUIS NÉ(E) EN 2010 ET AVANT



RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

Le parcours sportif

J'AI 9, 10, 11 OU 12 ANS • JE SUIS « AVENIR »	
Je suis né(é) en 2010, 2009, 2008 ou 2007	<p style="text-align: center;">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none">• Le niveau Synchro Découverte sous condition d'avoir l'ENF2 si je suis né en 2009 ou après• Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte• Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Le Challenge régional et N3 sous condition d'avoir l'ENF3 si je suis né en 2009 ou après• Le championnat régional avenir sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte• Le championnat interrégional N3 avenir sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte• La Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes si j'ai 10, 11 et 12 ans sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent
J'AI 12, 13, 14 OU 15 ANS • JE SUIS « JEUNE »	
Je suis né(e) en 2007, 2006, 2005 ou 2004	<p style="text-align: center;">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none">• Le niveau Synchro Découverte• Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte• Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Le Challenge régional et N3• Le championnat régional Jeune sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Le championnat interrégional N3 Jeune sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Le championnat N2 Jeune sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Le championnat N1-Élite Jeune sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• La Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes si j'ai 13 et 14 ans sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent
J'AI 15, 16, 17 OU 18 ANS • JE SUIS « JUNIOR »	
Je suis né(e) en 2004, 2003, 2002 ou 2001	<p style="text-align: center;">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none">• Le niveau Synchro Découverte• Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte• Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Le Challenge régional et N3• Le championnat régional Junior sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Le championnat interrégional N3 Junior sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Le championnat N2 Junior sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or• Le championnat N1-Élite Junior sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or• Le championnat régional Toutes Catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Le championnat interrégional N3 Toutes Catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Le championnat national Toutes Catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

J'AI 19 ANS ET PLUS • JE SUIS « SENIOR »

Je suis né(e) en 2000 et avant	<p>Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Le Challenge régional et N3 • Le championnat régional Senior / Toutes Catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Le championnat interrégional N3 Senior / Toutes Catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Le championnat national Senior / Toutes Catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or
-----------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Age	Années d'âge	Synchro Découverte	Synchronat	Challenge Régional et N3	Régionaux N3, Avenirs	Régionaux N3, N2, N1 Élite Jeunes	Régionaux N3, N2, N1 Élite Juniors	Régionaux N3, N1 Seniors / Toutes catégories	Finale Nationale des Avenirs	Finale Nationale des Jeunes
8 ans et -	2011 et avant	X								
9 ans	2010		X	X	X					
9, 10, 11 ans	2010, 2009 et 2008		X	X	X				X	
12 ans	2007		X	X	X	X			X	
13 ans	2006		X	X		X				X
14 ans	2005		X	X		X				X
15 ans	2004		X	X		X	X	X		
16 ans	2003		X	X			X	X		
17 ans	2002		X	X			X	X		
18 ans	2001		X	X			X	X		
19 ans et +	2000 et avant		X	X				X		

Les équivalences

Le Pass'compétition est le parcours propulsion Ballet du Synchro Découverte.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

LE SYNCHRONAT

Présentation

Le Synchronat se poursuit pendant toute la carrière de la nageuse. Ce programme permet d'acquérir les bases et les niveaux requis pour les compétitions en natation artistique sans qu'il y ait forcément d'objectif de compétition dans le programme lui-même.

Toutes les épreuves sont acquises de façon définitive.

Le Synchronat comprend trois niveaux obligatoires :

- Synchro Découverte qui est un niveau de sensibilisation et d'encouragement à la poursuite de l'activité.
- Synchro d'Argent
- Synchro d'Or.

Les nageuses/nageurs peuvent se présenter au Synchro Découverte après validation du pass'sport de l'eau avant, pendant ou après le Pass'compétition

Toute nageuse/nageur qui souhaite obtenir le niveau Synchro d'Or devra, au préalable, obtenir les niveaux sous-jacents, à savoir les niveaux Synchro Découverte et Synchro d'Argent

Les épreuves

Chaque niveau comprend 3 types d'épreuves :

- Parcours à sec ;
- Propulsion (technique et ballet);
- Technique.

Le détail de chacune des épreuves est proposé dans les fiches « épreuves ».

Épreuve n° 1 - Parcours à sec

Un parcours à sec est proposé à chaque niveau contenant des éléments incontournables liés aux objectifs visés en fin de Synchronat.

Épreuve n° 2 - Propulsion

Cette épreuve se présente sous deux formes : propulsion « technique » et propulsion « ballet »

IMPORTANT - Le parcours propulsion ballet du Synchro Découverte est le Pass'compétition.

Toutes les nageuses/nageurs titulaires du Pass'compétition seront, de droit, titulaires du parcours propulsion ballet du Synchro Découverte et toutes les nageuses/nageurs titulaires du parcours propulsion ballet du Synchro Découverte seront, de droit, titulaires du Pass'compétition. Elles (ils) n'auront pas à le repasser. La nageuse/le nageur passe soit le Pass'compétition, soit le parcours propulsion ballet pour valider définitivement son épreuve propulsion ballet Synchro Découverte.

L'évaluation de cette épreuve est identique au pass'compétition (2 évaluateurs ENF3 minimum)

Épreuve n° 3 - Technique

Cette épreuve est composée de mouvements de base et de figures en rapport avec le niveau de compétition correspondant.

IMPORTANT - Pour le niveau Synchro d'Argent trois épreuves seront proposées, la nageuse ne devra en valider qu'une seule pour valider son épreuve « technique » niveau Synchro d'Argent.

Suivant son âge et niveau de pratique, elle aura à valider :

- soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Avenir pour les nageurs/nageurs né(es) en 2007 et après ;
- soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Jeune pour les nageuses/nageurs né(es) en 2004, 2005, 2006 et 2007 ;
- soit, une épreuve en corrélation avec les éléments techniques de la catégorie Junior pour les nageuses/nageurs né(es) en 2004 et avant.

Les nageuses/nageurs nés en années charnières (2007 et 2004) pourront choisir leur catégorie.

Le choix de l'organisation de cette dernière épreuve est laissé à l'initiative des ligues. Si la ligue décide de ne pas organiser d'épreuve en corrélation avec les éléments techniques, les nageuses/nageurs de la catégorie junior passeront l'épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Jeune.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

Pour le niveau Synchro d'Or, deux épreuves seront proposées, la nageuse/le nageur ne devra en valider qu'une seule pour valider son épreuve « technique » niveau Synchro d'Or.

Suivant son âge et niveau de pratique, elle/il aura à valider :

- soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Jeune pour les nageuses/nageurs né(es) en 2004, 2005, 2006 et 2007;
- soit, une épreuve en corrélation avec les éléments techniques de la catégorie Junior pour les nageuses/nageurs né(es) en 2004 et avant.

Les nageuses/nageurs nés en année charnière (2004) pourront choisir leur catégorie.

La validation de l'épreuve est définitive et la (le) nageuse/nageur ayant validé la technique en corrélation avec une catégorie ne devra pas repasser la technique en corrélation avec la catégorie supérieure.

À l'issue de la validation de ces trois épreuves individuelles, la nageuse, le nageur aura obtenu le niveau du **Synchronat correspondant et pourra alors s'engager dans les épreuves individuelles du niveau supérieur.**

Les caractéristiques

Validation des épreuves

En cas d'arrêt de pratique, la nageuse/ le nageur gardera le bénéfice des épreuves déjà validées. L'équivalence pour le niveau Synchro Découverte peut être effectuée et validée par deux officiels A de Natation Artistique minimum de clubs différents, désignés par le responsable des officiels synchro en accord avec le président de la commission régionale synchro. **La demande est à effectuer par mail auprès de la ligue.**

L'équivalence pour les niveaux Synchro d'Argent et Synchro d'Or peut être effectuée et validée, **sur proposition de la DTN**, par deux officiels A de Natation Artistique minimum de clubs différents, désignés par le responsable des officiels natation artistique en accord avec le président de la commission régionale natation artistique. La demande est à effectuer **par mail auprès de la FFN avec copie à la ligue.**

Intégration aux différentes compétitions et poursuite de la formation de la nageuse dans le Synchronat

Une nageuse/un nageur ayant validé toutes les épreuves d'un niveau pourra intégrer la compétition de référence et pourra également poursuivre sa progression à un niveau supérieur au cours de la saison.

Mesures d'adaptation réglementaire

Toutes les nageuses/nageurs ayant obtenu une épreuve dans un niveau donné gardent le bénéfice de cette épreuve. **L'obtention du niveau « Synchro d'Argent »** est obligatoire pour participer aux compétitions Jeunes. **L'obtention du niveau « Synchro d'Or »** est obligatoire pour toutes les nageuses souhaitant participer aux championnats de France N2 et N1-Élite Juniors, Seniors et Toutes Catégories..

Toutes les nageuses/nageurs ayant obtenu un minimum de 60 points aux figures imposées des championnats de France d'Hiver Jeune 2018, au National 2 ou National 1 - Elite Jeune 2019 et titulaire d'un ballet (solo, duo, équipe ou highlight acro) obtiendront le niveau Synchro d'Or.

Accès aux différents niveaux et compétitions

RAPPEL ENF - Toutes les nageuses/nageurs né(es) en 2009 et après doivent être titulaires de l'ensemble des tests de l'ENF pour participer aux diverses compétitions du programme (Challenge compris).

Engagements

Conditions générales

Les engagements se feront selon les conditions prévues par les comités organisateurs. Le Synchronat est créé dans Extranat par le comité organisateur ou par un responsable synchro désigné par celui-ci. L'organisateur pourra alors importer les engagements dans Narval. Le comité organisateur de la compétition vérifie l'exactitude des engagements.

Engagement dans les différents niveaux

L'engagement au Synchro Découverte peut se faire avant, pendant ou après le Pass'compétition mais juste après le Passeport de l'eau obligatoirement.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

L'engagement dans les différentes épreuves d'un niveau se fait au cours de la saison dans un ordre indifférent. Une nageuse/un nageur peut s'engager plusieurs fois sur la même épreuve au cours de la saison.

L'engagement au niveau supérieur n'est possible que lorsque le niveau inférieur est acquis dans son ensemble.

Le passage pourra ou ne pourra pas se faire au cours d'une même session. La décision reste à l'initiative de la ligue. L'engagement dans un niveau de compétition donné rend obligatoire l'obtention de toutes les épreuves du niveau de Synchronat requis. Un club peut ainsi engager ses nageuses/nageurs, ayant validé la totalité des épreuves requises, à un niveau de compétition donné au cours de la saison.

L'accès aux différentes compétitions peut se faire à n'importe quel moment de la saison à partir du moment où les engagements Extranat ne sont pas clos.

Organisation territoriale

Différents niveaux d'organisation sont possibles :

- départemental pour le Synchro Découverte. Les départements qui ne sont pas en mesure d'organiser une session Synchro découverte peuvent se rattacher à un autre département, sous réserve de l'accord de la ligue.
- Régional
- interrégional

Cependant, pour le niveau Synchro d'Or, l'échelon régional au minimum est demandé.

NB - Spécificité des DOM-TOM

Chaque ligue peut organiser les compétitions du Synchronat. Elles peuvent également se rattacher à l'interrégion Île-de-France pour les compétitions interrégionales.

Calendrier des épreuves

Le calendrier des épreuves sera déterminé par les ligues organisatrices.

Notation et classement

Se référer aux fiches du Synchronat.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

LES COMPÉTITIONS

Dispositif

Toute modification du règlement FINA intervenant en cours de saison sportive pourra être appliquée au règlement FFN, si elle intervient avant le 31 décembre de la saison en cours.

Conditions d'engagement aux épreuves

- Nul ne peut officier ou pratiquer dans un club FFN sans être licencié.
- Pour participer aux compétitions, les licences doivent être oblitérées.
- Une ou des nageuses peut(vent) être positionnée(s), de manière exceptionnelle, sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale sur des compétitions données.

Les catégories d'âge

Les catégories d'âges et règles communes d'accès aux différentes épreuves des programmes FFN.

Les catégories d'âge sont ainsi définies

- Avenirs : 9 - 12 ans (2010, 2009, 2008 et 2007)
- Jeunes : 12 - 15 ans (2007, 2006, 2005, 2004)
- Juniors : 15 - 18 ans (2004, 2003, 2002, 2001)
- Seniors : 19 ans et plus (2000 et avant).
- Toutes catégories : 15 ans et plus (2004 et avant).

Le surclassement

Les nageuses/nageurs âgées(es) de 12 ans (2007) considéré(es) comme «Avenir» et «Jeune» et les nageuses/nageurs âgé(es) de 15 ans (2004) considéré(es) comme « Jeune » et « Junior » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Pour les compétitions seniors-toutes catégories, les nageuses/nageurs juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles/ils ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition, que, **la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair** de nageuses/nageurs nageant le ballet sont des nageuses/nageurs seniors (19 ans et plus). Ces ballets ne pourront pas participer si le nombre de nageuses/nageurs seniors titulaires n'est pas respecté. Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses/nageurs juniors. Le highlight peut être composé de nageuses/nageurs Jeunes (15 ans) ayant déjà nagé le highlight acro dans leur catégorie. Les nageuses/nageurs juniors peuvent participer en solo technique et/ou libre seniors à condition de ne pas nager la même épreuve dans leur catégorie.

La réglementation des épreuves

Sauf spécification contraire figurant dans le présent document, la réglementation FINA s'applique aux épreuves.

Les officiels

La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels de Natation Artistique. Les personnes convoquées par la FFN quelle que soit leur mission ne représentent pas leur club.

Pour les championnats N2 et N1-Elite Jeunes, les clubs engageant **dix nageuses/nageurs** au moins en figures imposées devront engager un officiel A (à jour de son recyclage) ou A en examen. Cet officiel devra être engagé sur Extranat. Dans le cas contraire, une pénalité financière à régler au plus tard au début de la compétition sera appliquée (voir Règlements financiers).

Outre cette clause, tout club participant en épreuve collective doit engager via Extranat une personne licenciée afin d'aider sur différentes missions proposées par le Juge-Arbitre de la compétition.

Un jury d'appel sera constitué pour chaque compétition régionale, interrégionale, nationale.

Lors des compétitions nationales, le délégué du président de la FFN désigne le jury d'appel en conformité avec le règlement intérieur de la FFN et en assure la présidence.

Les résultats

Si un ballet n'est pas en mesure de nager la finale avec son effectif minimum pour raison médicale, il ne nagera pas la finale et donc ne sera pas classé dans celle-ci. Cependant, il sera le premier ballet classé après les finalistes.

Les résultats sont vérifiés par le juge-arbitre et diffusés après validation. À l'issue des compétitions nationales, les résultats seront accessibles sur le site internet FFN.

Les résultats des autres compétitions seront envoyés au siège de la Fédération Française de Natation par les comités régionaux concernés dans les 24 heures suivant la compétition.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

Participation des étrangers

La participation des étrangers se fait avec l'accord de la FFN et l'autorisation de la fédération étrangère. Elle fait l'objet d'une réglementation particulière en accord avec la réglementation FINA AS 6.1.2 / AS 6.1.3. Une présentation des passeports des nageuses/nageurs sera demandée à la réunion technique.

En cas de participation de nations ou clubs étrangers

Si plus de trois ballets de nations étrangères différentes sont présents en finale, un podium international pourra être organisé. Dans le cas contraire et sous condition d'être classés dans les trois premiers, ils seront intégrés au podium national et recevront une récompense.

Les Championnats d'été N1-Élite sont ouverts aux nations ou clubs étrangers dans la limite de : deux solos, deux duos, une équipe, et un combo en junior. Un juge minimum par ballet collectif doit être engagé.

Accès à la Finale en cas de non finale directe

Le ballet, ayant le meilleur total additionnel aux éliminatoires, par nation étrangère, sera admis à nager en finale, à la condition que celui-ci s'intègre dans les effectifs de ballets finalistes suite au classement des éliminatoires. Ce ballet s'ajoutera alors aux finalistes françaises.

Lors des tirages au sort des groupes, les étrangers seront intégrés en fonction de leur classement dans les deux groupes de 6 ballets de clubs français. Chaque groupe du tirage au sort comprendra 6 ballets de clubs français plus les étrangers éventuellement (règlement FFN).

Participation des étrangères/étrangers licenciés(es) dans un club français

Les athlètes non sélectionnables en équipe de France régulièrement licencié(e)s dans un club français conformément à l'article 24.3 du Règlement intérieur de la FFN, peuvent participer aux compétitions organisées par la FFN ou ses structures décentralisées dans les mêmes conditions que les athlètes français(es).

Elles/Ils sont également soumis(es) aux mêmes règles de niveau de compétition et de catégorie.

En ce qui concerne les duos et les équipes, les ballets comprenant un effectif de plus de la moitié d'athlètes non sélectionnables en Equipe de France ne peuvent se voir délivrer le titre de « Champion de France ». En solo, également une nageuse/un nageur ne peut avoir de titre de Champion(ne) de France.

Participation masculine

Les duos libres et/ou techniques mixtes sont rajoutés dans chaque catégorie. Leur participation aux championnats de France N1 • Elite jeune et Junior se fera au cas par cas suivant les points obtenus en N2.

Principes

La qualification aux compétitions interrégionales N3 prend en compte une condition :

- un minima de points à réaliser.

La qualification aux compétitions nationales 2 et nationales 1-Elite prend en compte deux conditions :

- un quota de places suite au classement final.
- les ballets obtenant ces places devront réaliser un minima de points.

Ces points sont un résultat additionnel (figures imposées + ballets libres) lorsqu'il s'agit d'épreuves impliquant la participation en figures imposées.

Ces points ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes en équipe.

La qualification aux compétitions nationales prend également en compte un positionnement d'après les résultats de l'année précédente (qualification N-1) ou de l'année en cours (qualification lors des championnats de France d'hiver pour les solos et duos libres Jeunes et pour les solos, duos et équipes techniques Juniors).

Lors des championnats N3, les ballets classés premiers ne réalisant pas les minima de points pour les championnats N1-Elite, seront sélectionnés pour les championnats N2, s'ils réalisent les minima de points relatifs à la N2. De ce fait, le nombre de ballets en N2 sera augmenté. Ces minima de points ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes en équipe

Participation aux épreuves

Les nageuses/nageurs en année charnière (2007 et 2004) peuvent nager dans deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories, excepté en Challenge.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

Equivalences

L'obtention du niveau Synchro d'Or est obligatoire pour toutes les nageuses/nageurs souhaitant participer aux championnats de France N2 et N1-Élite Juniors, Seniors / Toutes Catégories.

Toutes les nageuses/nageurs ayant obtenu un minimum de 60 points aux figures imposées des championnats de France d'Hiver Jeune 2018, au National 2 ou National 1 - Elite Jeune 2019 et titulaire d'un ballet (solo, duo, équipe ou highlight acro) obtiendront le niveau Synchro d'Or.

Régulation

Quels que soient le niveau, la catégorie ou l'épreuve si les ballets sélectionnés en N-1 ne confirment pas leur participation, la régulation se fera au profit des sélections dans l'année.

En cas de non-participation d'un des ballets qualifiés à l'issue du championnat de France d'hiver, lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les ballet(s) succédant, se verront proposer l'engagement dans l'épreuve correspondante à condition d'avoir obtenu les scores requis. Au-delà de la date des engagements, la régulation pour la N1-Elite se fera sur le championnat de France N2 pour atteindre l'effectif requis.

Qualification refusée

Si un club refuse la qualification de son ballet en N1-Élite dans une catégorie donnée, il ne sera pas automatiquement repositionné en N2 mais devra y gagner sa sélection en passant par la N3.

Ballets exemptés des championnats régionaux

- les ballets ayant participé aux championnats Jeunes, Juniors N1-Élite et championnat de France Senior/Toutes Catégories 2018,
- les ballets Jeunes et Juniors ayant participé au championnat d'hiver 2018,
- les solos libres Jeunes et les solos techniques Juniors ayant participé à la phase qualificative 2018,
- les ballets ayant obtenu les points de qualification pour les championnats d'hiver Jeunes et Juniors 2018,
- les solos libres Jeunes et les solos techniques Juniors ayant obtenu les points de qualification pour la phase qualificative 2018,
- les solos techniques et libres Seniors,
- les nageuses/nageurs ne participant qu'à la Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes.

Forfait

En cas de forfait après la clôture des engagements sur Extranat, une pénalité financière sera appliquée aux clubs concernés (se référer au Règlement financier de la discipline).

Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes

Les nageuses/nageurs ne participant qu'à la Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes n'ont pas l'obligation de participer aux régionaux. Les Championnats de Nationale 3 Avenir et les Championnats de Nationale 3 Jeune servent de phases qualificatives pour la Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes. Un classement lors des Championnats de Nationale 3 spécifique à la Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes sera établi.

Sélections pour les collectifs des Equipes de France

Dans le cadre des compétitions nationales, des épreuves de présélections ou de sélections pour les collectifs des Equipes de France peuvent être incluses dans le programme des championnats. Les règlements et les conditions d'accès sont définis par la direction technique nationale dans les modalités de sélection.

Centres Nationaux d'Accès au Haut Niveau

Si un centre national d'accès au haut-niveau n'a pas été positionné en équipe libre et/ou technique N1-Elite Jeune ou Junior durant la saison 2017-2018, il sera automatiquement positionné en éliminatoires équipes libres et/ou technique des N1-Elite Jeune ou Junior 2018-2019, sans passer par la N2 équipes libres et/ou techniques 2018- 2019.

Ces ballets se rajouteront aux équipes libres et/ou techniques des éliminatoires et/ou finales directes élites.

Dispositif DOM - TOM

La qualification des DOM -TOM sur les championnats nationaux s'effectuera de la façon suivante.

Pour les championnats d'hiver : Envoi de vidéos des figures imposées et/ou ballets libres et/ou techniques avant les Journées d'automne de l'Île de France pour évaluation par le jury de l'IDF.

Pour les championnats d'été : Même procédé si ce sont des solos et des duos seulement. S'il y a une équipe dont le club évolue au niveau national, organiser une compétition sur place de figures imposées et de ballets avec la présence d'un juge A désigné par la FFN et des officiels de la région (toutes catégories, toutes épreuves). Ces épreuves seront filmées et seront, par la suite, évaluées par un Comité de Sélection en métropole afin de valider les résultats.

Dans le cas contraire, le ou les clubs devront participer aux N3 en métropole.

Le nombre de ballets des éliminatoires et des finales directes des championnats nationaux ne tiennent pas compte des quotas des DOM TOM qui pourront être rajoutés sur décision de la commission fédérale.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

Les différentes compétitions

Les compétitions Hiver

Journées d'Automne Jeune, Junior - Fiche n° 1
Epreuve qualificative des championnats de France hiver Jeune et Junior – Fiche n°2
Championnat de France hiver Jeune - Fiche n°3.
Championnat de France hiver Junior - Fiche n°4

Les compétitions Été

Challenge régional et interrégional Jeune / Junior / Senior -Toutes Catégories - Fiche n°5
Championnat régional Avenir - Fiche n°6
Championnat régional Jeune - Fiche n°7
Championnat régional Junior - Fiche n°8
Championnat régional Senior -Toutes Catégories - Fiche n°9
Championnat interrégional Avenir - Fiche n°10
Championnat interrégional Jeune - Fiche n°11
Championnat interrégional Junior - Fiche n°12
Championnat interrégional Senior - Toutes Catégories - Fiche n°13
Championnat de France d'été N2 Jeune - Fiche n°14
Championnat de France d'été N2 Junior - Fiche n°15
Championnat de France d'été N1-Élite Jeune Open - Fiche n°16
Championnat de France d'été N1-Élite Junior Open - Fiche n°17
Championnat de France d'été Senior -Toutes Catégories - Fiche n°18
Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes – Fiche n°19

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux ligues concernées.

Les autres compétitions

Des compétitions autres sont autorisées et peuvent être organisées sur une initiative locale, régionale, interrégionale ou même privée (meeting, rencontres interclubs, rencontres inter centres nationaux d'accès au haut-niveau, compétitions préparatoires) afin de s'adapter aux besoins de préparation spécifique des nageuses/nageurs et clubs de ce niveau de compétition.

Les initiatives départementales, régionales et interrégionales feront l'objet d'un règlement validé par les instances responsables de ces niveaux (comités départementaux et ligues, conseil de l'interrégion...). L'ouverture aux autres régions ou niveaux est possible et spécifiée dans le règlement. Selon les cas, des classements différenciés sont préconisés.

Les initiatives privées ou initiées par un club feront l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Commission fédérale après avis de la ligue d'appartenance au minimum trois mois avant la date de l'événement. Cette demande devra être accompagnée d'un complément d'information (cf. annexe : date prévisionnelle, contenu, règlement, public visé, composition des jurys, déroulement des épreuves, plan des installations).

POINTS D'ACCÈS ET QUOTAS DE PLACES AUX COMPÉTITIONS

Rappel :

Outre la prise en compte d'un positionnement d'après les résultats de l'année précédente (qualification N-1) ou de l'année en cours (qualification lors des championnats de France d'hiver pour les solos et duos libres Jeunes et pour les solos, duos et équipes techniques Juniors), la qualification aux compétitions nationales prend en compte 2 conditions :

- un quota de places suite au classement final
- les ballets obtenant ces places devront réaliser un minima de points

Ces points sont un résultat additionnel (figures imposées + ballets libres) lorsqu'il s'agit d'épreuves impliquant la participation en figures imposées. Ils ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes en équipe.

Lors des championnats N3, les ballets classés premiers ne réalisant pas les minima pour les championnats N1-Elite, seront sélectionnés pour les championnats N2, s'ils réalisent les minima de points pour N2. Ces minima de points ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes en équipe.

Les ballets ne réalisant pas les minima de points lors des éliminatoires championnats N2 et N1-Elite ne pourront pas se sélectionner pour les finales N2 et N1-Elite.

Les ballets ne réalisant pas les minima de points des N1-Elite lors des finales championnats N2 ne pourront pas se sélectionner pour les championnats N1-Elite.

La qualification aux compétitions N3 prend en compte un minima de points à réaliser.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

ACCES NATIONALES 3

AVENIRS				
	SOLO LIBRE	DUO LIBRE	DUO LIBRE MIXTE	EQUIPE LIBRE
ACCES N3	116	114		112

JEUNES					
	SOLO	DUO	DUO LIBRE MIXTE	EQUIPE	HIGHLIGHT ACRO
ACCES N3	120	118		116	60

JUNIORS									
	SOLO TECHNIQUE	SOLO LIBRE	DUO TECHNIQUE	DUO TECHNIQUE MIXTE	DUO LIBRE	DUO LIBRE MIXTE	EQUIPE TECHNIQUE	EQUIPE LIBRE	COMBO
ACCES N3	58	61	57		60		56	59	60

SENIORS / TOUTES CATEGORIES										
	SOLO TECHNIQUE	SOLO LIBRE	DUO TECHNIQUE	DUO TECHNIQUE MIXTE	DUO LIBRE	DUO LIBRE MIXTE	EQUIPE TECHNIQUE	EQUIPE LIBRE	HIGHLIGHT	COMBO
ACCES N3	61	62	60		61		61	62	62	63

Il n'y a pas de points ni de quotas définis pour les duos techniques mixtes et pour les duos mixtes dans les différentes catégories pour l'accès à la N3

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

CHAMPIONNATS DE FRANCE HIVER

EPREUVES		SOLO LIBRE JEUNE	DUO LIBRE JEUNE	SOLO TECHNIQUE JUNIOR	DUO TECHNIQUE JUNIOR	EQUIPE TECHNIQUE JUNIOR
POINTS		130	128	65	64	63
QUOTAS	Ile de France	6	2	4	2	2
	Nord-Est	4	2	4	2	2
	Ouest	6	2	5	2	2
	Sud-Est	9	2	6	2	2
	Sud-Ouest	9	2	9	2	2
Epreuve qualificative		22 10 (à partir de la 3 ^{ème} place des IR IDF, NE, O) + 12 (à partir de la 4 ^{ème} place des IR SO et SE)		18 (à partir de la 3 ^{ème} place de chaque IR)		
Eliminatoires		20 12 (2 premiers des IR IDF, NE et O + 3 premiers des IR SE et SO + 8 premiers de l'épreuve qualificative)				
Finale		12	FINALE DIRECTE 16 10 + 6 premiers des N1-Elite de la saison précédente	FINALE DIRECTE 16 10 (les 2 premiers de chaque IR + 6 premiers de l'épreuve qualificative)	FINALE DIRECTE 16 10 + 6 premiers des N1-Elite de la saison précédente	FINALE DIRECTE 16 10 + 6 premiers des N1-Elite de la saison précédente
ACCES N1 ELITE DANS L'ANNEE		12 premiers	6 premiers	12 premiers	6 premiers	6 premiers

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

CHAMPIONNATS DE FRANCE ETE JEUNES

JEUNES	QUOTAS ET POINTS POUR ACCES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	EPREUVES	SOLO LIBRE	DUO LIBRE	DUO LIBRE MIXTE	EQUIPE LIBRE	HIGHLIGHT ACRO	
		SCORE N2	126	124	120	122	63	
		SCORE N1	130	128		126	65	
		QUOTAS	Ile de France	3	4	Pas de quotas définis pour l'accès en N2	4	4
			Nord-Est	3	4		4	4
			Ouest	3	4		4	4
			Sud-Est	3	4		4	4
Sud-Ouest	3		5	5	5			
CHAMPIONNAT DE FRANCE N2	ELIMINATOIRES		16 A partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3		16 A partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	16 A partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3		
	FINALE	15	12	Accès en finale directe	12	12		
CHAMPIONNAT DE FRANCE N1 - ELITE	ELIMINATOIRES	15 12 premiers du Championnat d'Hiver + 3 premiers des N2	16 6 premiers du championnat d'hiver + 5 (le premier de chaque N3) + 5 premiers des N2	Au cas par cas	16 6 premières des N1- Elite de la saison précédente + 5 (la première de chaque N3) + 5 premières des N2	16 6 premiers des N1- Elite de la saison précédente + 5 (le premier de chaque N3) + 5 premiers des N2		
	FINALE	12	12		12	12		

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

CHAMPIONNATS DE FRANCE ÈTÉ JUNIORS

ÉPREUVES		SOLO TECHNIQUE	SOLO LIBRE	DUO TECHNIQUE	DUO LIBRE	DUO TECHNIQUE MIXTE	DUO LIBRE MIXTE	ÉQUIPE TECHNIQUE	ÉQUIPE LIBRE	COMBINE	
QUOTAS & POINTS POUR ACCÈS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	SCORE N2	62	65	61	64	57	61	60	63	64	
	SCORE N1	65	68	64	67			63	66	67	
	Ile de France	3	4	4	4				4	4	4
		Nord-Est	3	4	4	4			4	4	4
	Ouest	3	4	4	4				4	4	4
	Sud-Est	3	4	4	4				4	4	4
	Sud-Ouest	3	4	5	5	5			5	5	5
FINALE DIRECTE		15	15 à partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	16 à partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	16 à partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	Accès en finale directe	Accès en finale directe	16 à partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	16 à partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	16 à partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	
FINALE DIRECTE		15 12 premiers des championnats d'Hiver + 3 premiers des N2	12 + 5 (le premier de chaque N3) + 7 premiers des N2	14 6 premiers du Championnat d'Hiver + 5 (le premier de chaque N3) + 3 premiers des N2	14 6 premiers des N1-Elite de la saison précédente + 5 (le premier de chaque N3) + 3 premiers des N2	Au cas par cas	Au cas par cas	14 6 premiers du Championnat d'Hiver + 5 (le premier de chaque N3) + 3 premiers des N2	14 6 premiers des N1-Elite de la saison précédente + 5 (le premier de chaque N3) + 3 premiers des N2	14 6 premiers des N1-Elite de la saison précédente + 5 (le premier de chaque N3) + 3 premiers des N2	
CHAMPIONNATS DE FRANCE N2											
CHAMPIONNATS DE FRANCE N1 ELITE											

JUNIORS

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉTÉ SENIORS/TOUTES CATÉGORIES

ÉPREUVES		SOLO TECHNIQUE	SOLO LIBRE	DUO TECHNIQUE	DUO LIBRE	DUO TECHNIQUE MIXTE	DUO LIBRE MIXTE	ÉQUIPE TECHNIQUE	ÉQUIPE LIBRE	HIGHLIGHT	COMBINE		
QUOTAS & POINTS POUR ACCÈS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	POINTS	64	66	63	65	57	61	62	66	66	67		
	QUOTAS	Ile de France	3	3	3	2	Pas de quotas définis pour l'accès en N2	Pas de quotas définis pour l'accès en N2	2	2	2	2	
		Nord-Est	3	3	3	2			2	2	2	2	2
		Ouest	3	3	3	2			2	2	2	2	2
		Sud-Est	3	3	3	2			2	2	2	2	2
		Sud-Ouest	3	3	3	2			2	2	2	2	2
		FINALE DIRECTE	15	15	14 10 + 4 N-1	14 10 + 4 N-1			14 10 + 4 N-1				
CHAMPIONNAT DE FRANCE													

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 1 - JOURNÉES D'AUTOMNE

PUBLIC CONCERNÉ

Les solistes déjà qualifiés aux championnats d'hiver lors de la saison N-1 peuvent participer à cette compétition sans pour autant remettre en cause leur qualification. Ces nageuses/nageurs feront l'objet d'un double classement.

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2007, 2006, 2005, 2004)
JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2004, 2003, 2002, 2001)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent pour les catégories jeune et junior.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	ÉPREUVES			RESULTATS
JEUNE	FIGURES IMPOSEES 2 figures obligatoires + 1 groupe optionnel	SOLOS LIBRES 2'15 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 2'45 (+ ou - 15 sec)	50% FIGURES IMPOSEES + 50% ÉPREUVES LIBRES
JUNIOR	SOLOS TECHNIQUES 2'00 (+ ou - 15 sec)	DUOS TECHNIQUES 2'20 (+ ou - 15 sec)	EQUIPES TECHNIQUES 2'50 (+ ou - 15 sec)	100% CHAQUE ÉPREUVE

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

JEUNE & JUNIOR	<p>Les Journées d'Automne permettront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vingt-deux (22) solos libres (deux (2) de l'IR NE classés à la 3ème et 4ème place, quatre (4) des IR O et IDF classés de la 3ème à la 6ème place et sept (7) des IR SE et SO classés de la 4ème à la 9ème place) de se sélectionner pour accéder à l'épreuve qualificative des championnats d'hiver 2018, à condition d'avoir réalisé 130 points. - douze (12) solos libres (les deux (2) premiers des IR : O, IDF, NE et les trois (3) premiers des IR SE et SO) de se sélectionner aux éliminatoires des championnats d'hiver 2018, à condition d'avoir réalisé 130 points. - dix (10) duos libres (les deux (2) premiers de chaque IR) de se sélectionner à la finale directe des championnats d'hiver 2018, à condition d'avoir réalisé 128 points.
SENIOR	<p>Les Journées d'Automne permettront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dix-huit (18) solos techniques (deux (2) des IDF et NE classés à la 3ème et 4ème place, trois (3) de l'IR O, quatre (4) de l'IR SE classés de la 3ème à la 6ème place et sept (7) de l'IR SO classés de la 4ème à la 9ème place) de se sélectionner pour accéder à l'épreuve qualificative des championnats d'hiver 2018, à condition d'avoir réalisé 65 points. - dix (10) duos techniques (les deux (2) premiers de chaque IR) de se sélectionner à la finale directe des championnats d'hiver 2018, à condition d'avoir réalisé 64 points. - dix (10) équipes techniques (les deux (2) premières de chaque IR) de se sélectionner à la finale directe des championnats d'hiver 2018, à condition d'avoir réalisé 63 points.

CLASSEMENT ET PODIUMS

JEUNE	50% FIGURES IMPOSEES + 50% ÉPREUVES LIBRES
JUNIOR	100% ÉPREUVES TECHNIQUES

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées ;

Application de la règle AS 7 FINA pour les éliminatoires et finales. Cependant, en raison des problèmes de logistique de piscine au niveau interrégional, il est possible d'organiser une finale directe.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 2 - EPREUVE QUALIFICATIVE CHAMPIONNATS DE France HIVER JEUNE et JUNIOR

PUBLIC CONCERNÉ

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2007, 2006, 2005, 2004)
JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2004, 2003, 2002, 2001)

CONDITIONS D'ACCÈS

JEUNE	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir validé le niveau Synchro d'Argent Un(e) (ou des) nageuse(s)/nageurs peut (peuvent) être positionné(es) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. - vingt-deux (22) solos libres des Journées d'Automne (deux (2) de l'IR NE classés à la 3ème et 4ème place, quatre (4) des IR O et IDF classés de la 3ème à la 6ème place et sept (7) des IR SE et SO classés de la 4ème à la 9ème place), à condition d'avoir réalisé 130 points.
JUNIOR	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Or Un(e) (ou des) nageuse(s)/nageurs peut (peuvent) être positionné(es) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. - dix-huit (18) solos techniques des Journées d'Automne (deux (2) des IDF et NE classés à la 3ème et 4ème place, trois (3) de l'IR O, quatre (4) de l'IR SE classés de la 3ème à la 6ème place et sept (7) de l'IR SO classés de la 4ème à la 9ème place), à condition d'avoir réalisé 65 points.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES		RESULTATS
JEUNE	FIGURES IMPOSEES 2 figures obligatoires + 1 groupe optionnel	SOLOS LIBRES 2'15 (+ ou - 15 sec)	50% FIGURES IMPOSEES + 50% EPREUVES LIBRES
JUNIOR	SOLOS TECHNIQUES 2'00 (+ ou - 15 sec)		100%

Pas de podium organisé pour cette phase qualificative

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

JEUNE	Les huit (8) premiers solos libres de l'épreuve qualificative auront accès aux éliminatoires du Championnat d'Hiver Jeune 2018 à condition d'avoir réalisé 130 points.
JUNIOR	Les six (6) premiers solos techniques de l'épreuve qualificative auront accès à la finale directe du Championnat d'Hiver Junior 2018, à condition d'avoir réalisé 65 points.

Les chiffres ne tiennent pas compte des Dom Tom, ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 3 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JEUNE

PUBLIC CONCERNÉ

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2007, 2006, 2005, 2004)
--------------	---------------------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS 3 conditions d'accès en solo / 2 conditions d'accès en duo

Qualification par les Journées d'automne	Qualification par l'épreuve qualificative	Qualification par les Championnats de France d'été Élite Jeune 2018
- Douze (12) solos libres (les deux (2) premiers des IR : O, IDF, NE et les trois (3) premiers des IR SE et SO) à condition d'avoir réalisé 130 points. - Dix (10) duos libres (les deux (2) premiers de chaque IR) à condition d'avoir réalisé 128 points.	- Les huit (8) premiers solos à condition d'avoir réalisé 130 points.	- Les trois (3) premières solistes à condition d'avoir réalisé 130 points. - Les six (6) premiers duos libres à condition d'avoir réalisé 128 points. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2018.

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
- Un(e) (ou des) nageuse(s)/nageurs peut (peuvent) être positionné(es) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.

Ce championnat comporte :

- vingt (20) solos libres en éliminatoires et douze (12) solos libres en finale. La qualification est nominative et sans remplaçante.
- seize (16) duos libres en finale directe.

NB : Possibilité de ne faire que les figures imposées pour les nageuses/nageurs suivants : Jeunes 2007, 2006, 2005, 2004, retenues à l'issue du classement des figures imposées des championnats de France N1-Élite et National 2 Jeunes 2018 et à la Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes ainsi qu'aux nageuses/nageurs positionnés dans le Projet de Performance Fédéral. La diffusion de la liste par la DTN sera communiquée en début de saison sportive. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2018.

CONTENU DES ÉPREUVES

ÉPREUVES			RESULTATS
FIGURES IMPOSEES 2 figures obligatoires + 1 groupe optionnel	SOLOS LIBRES 2'15 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 2'45 (+ ou - 15 sec)	50% FIGURES IMPOSEES + 50% ÉPREUVES LIBRES

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

SOLOS LIBRES	À l'issue de la finale, les douze (12) premières solistes seront qualifiées au Championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2019 pour l'épreuve éliminatoire solo libre à condition d'avoir réalisé 130 points, les autres nageuses/nageurs ainsi que celles n'accédant pas aux éliminatoires pourront nager l'épreuve solo des Interrégionaux (N3) d'été 2019 (voir quotas) pour accéder au Championnat de France d'été National 2 Jeune 2019.
DUOS LIBRES	À l'issue de la finale, les six (6) premiers duos seront qualifiés au Championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2019 pour l'épreuve éliminatoire duo libre à condition d'avoir réalisé 128 points, les autres duos pourront nager directement l'épreuve duo des Interrégionaux (N3) d'été 2019 (voir quotas) sans passer par les Régionaux.

CLASSEMENT & PODIUMS

Résultats additionnel : 50% figures imposées + 50% épreuve libre

Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver Jeune est attribué pour chaque épreuve.

En figures imposées Jeune, un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses/nageurs nées en 2007, 2006, 2005 et 2004).

Un deuxième podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Jeune est attribué pour les nageuses/nageurs plus jeunes (nées en 2007 et 2006).

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 4 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JUNIOR

PUBLIC CONCERNÉ

JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2004, 2003, 2002, 2001)
---------------	---------------------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

3 conditions d'accès en solo / 2 conditions d'accès en duo et en équipe

<i>Qualification par les Journées d'automne</i>	<i>Qualification par l'épreuve qualificative</i>	<i>Qualification par les Championnats de France d'été Élite Junior 2018</i>
<ul style="list-style-type: none">- Dix (10) solos techniques (les deux (2) premiers de chaque IR) à condition d'avoir réalisé 65 points.- Dix (10) duos techniques (les deux (2) premiers de chaque IR) à condition d'avoir réalisé 64 points.- Dix (10) équipes techniques (les deux (2) premiers de chaque IR) à condition d'avoir réalisé 63 points.	<ul style="list-style-type: none">- Les six (6) premiers solos à condition d'avoir réalisé 65 points.	<ul style="list-style-type: none">- Les trois (3) premières solistes techniques à condition d'avoir réalisé 65 points.- Les six (6) premiers duos techniques à condition d'avoir réalisé 64 points.- Les six (6) premiers équipes techniques à condition d'avoir réalisé 63 points. <p>Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2018.</p>

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Or
- Un(e) (ou des) nageuse(s)/nageurs peut (peuvent) être positionné(es) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.

Ce championnat comporte :

- seize (16) solos techniques en finale directe. La qualification est nominative et sans remplaçante.
- seize (16) duos techniques en finale directe.
- seize (16) équipes techniques en finale directe.

CONTENU DES ÉPREUVES

ÉPREUVES			RESULTATS
SOLOS TECHNIQUES 2'00 (+ ou - 15 sec)	DUOS TECHNIQUES 2'20 (+ ou - 15 sec)	EQUIPES TECHNIQUES 2'50 (+ ou - 15 sec)	100% CHAQUE ÉPREUVE

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

SOLOS TECHNIQUES	À l'issue de la finale, les douze (12) premières solistes techniques seront qualifiées au Championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2019 pour la finale directe solo technique à condition d'avoir réalisé 65 points, les autres nageuses/nageurs ainsi que celles n'accédant pas aux éliminatoires pourront nager l'épreuve solo technique des Interrégionaux (N3) d'été 2019 (voir quotas) pour accéder au Championnat de France d'été National 2 Junior 2019.
DUOS TECHNIQUES	À l'issue de la finale, les six (6) premiers duos techniques seront qualifiés au Championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2019 pour la finale directe duo technique à condition d'avoir réalisé 64 points, les autres duos techniques pourront nager directement l'épreuve duo techniques des Interrégionaux (N3) d'été 2019 (voir quotas) sans passer par les Régionaux.
EQUIPES TECHNIQUES	À l'issue de la finale, les six (6) premières équipes techniques seront qualifiées au Championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2019 pour la finale directe équipe technique à condition d'avoir réalisé 63 points, les autres équipes techniques pourront nager directement l'épreuve équipes techniques des Interrégionaux (N3) d'été 2019 (voir quotas) sans passer par les Régionaux.

CLASSEMENT & PODIUMS

Résultats : 100% épreuve technique

Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver Junior est attribué pour chaque épreuve.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 5 - CHALLENGE REGIONAL ET INTERREGIONAL

PUBLIC CONCERNÉ

Cette compétition est destinée aux nageuses/nageurs des clubs désirant pratiquer la Natation Artistique avec moins de contraintes techniques. Elle doit garder un aspect promotionnel et attractif de la discipline.

- Une nageuse engagée en Challenge peut participer conjointement dans la même saison aux épreuves du Synchronat, à la Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes, aux championnats régionaux et N3.

- Les ballets non qualifiés en N3 et en N2 pourront nager au Challenge Interrégional à condition de respecter les règlements du Challenge.

- Pour les ballets toutes catégories, les nageuses/nageurs juniors peuvent nager les épreuves libres, même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior.

Deux catégories :

- Une catégorie A avec des nageuses/nageurs qui n'ont pas participé aux Championnats Régionaux et/ou N3 dans la saison (possibilité d'avoir un collectif avec deux nageuses/nageurs au maximum qui ont fait les Championnats Régionaux et/ou les N3).

- Une catégorie B avec des ballets qui ont participé aux Championnats Régionaux et/ou aux N3 non qualifiés en N2.

AVENIR	9, 10, 11, 12 ans (2010, 2009, 2008, 2007)
JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2007, 2006, 2005, 2004)
JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2004, 2003, 2002, 2001)
SENIOR / TOUTES CATEGORIES	15 ans et plus (2004 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

Pour les nageuses/nageurs nées en 2009 et après elle est accessible aux titulaires du Pass'compétition. Pour les nageuses/nageurs nées en 2008 et avant il n'y a pas de condition de participation.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES	DUREE
		Les durées de ballets libres sont réduites de 30 secondes dans chaque catégorie par rapport aux règlements FINA
AVENIR	Solos libres	1'30 (+ou- 15 sec)
	Duos libres	2'00 (+ou- 15 sec)
	Duos libres mixtes	2'00 (+ou- 15 sec)
	Equipes libres	2'30 (+ou- 15 sec)
	Ballets combines	2'30 (+ou- 15 sec)
JEUNE	Solos libres	1'45 (+ou- 15 sec)
	Duos libres	2'15 (+ou- 15 sec)
	Duos libres mixtes	2'15 (+ou- 15 sec)
	Equipes libres	3'00 (+ou- 15 sec)
	Ballets combines	3'00 (+ou- 15 sec)
JUNIOR / SENIOR - TOUTES CATEGORIES	Solos libres	2'00 (+ou- 15 sec)
	Duos libres	2'30 (+ou- 15 sec)
	Duos libres mixtes	2'30 (+ou- 15 sec)
	Equipes libres	3'30 (+ou- 15 sec)
	Ballets combines	3'30 (+ou- 15 sec)

La ligue ou interrégion propose parmi ces cinq épreuves de ballets libres celle(s) adaptée(s) à ses besoins et aux attentes des populations de clubs, ainsi que les catégories. **Il n'y a pas d'épreuve de figures imposées.**

La qualification en interrégion ne tient pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes en équipe libre.

La ligue ou interrégion pourra aussi limiter le nombre de ballets par club

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

CLASSEMENT ET PODIUMS

En interrégion : deux classements et deux podiums dont :

- un classement pour la catégorie A avec des nageuses/nageurs qui n'ont pas participé aux Championnats Régionaux et/ou N3 dans la saison (possibilité d'avoir un collectif avec deux nageuses/nageurs au maximum qui ont fait les Régionaux et/ou les N3).
- un classement pour la catégorie B avec des nageuses/nageurs qui ont participé aux Régionaux et/ou aux N3 non qualifiés en N2. (Attention : la catégorie B ne donnera pas de points au Classement National des Clubs).

Résultats : 100% épreuve libre

Podiums : à l'initiative du conseil de l'interrégion.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 6 - CHAMPIONNAT RÉGIONAL AVENIR

PUBLIC CONCERNÉ

AVENIR	9, 10, 11, 12 ans (2010, 2009, 2008, 2007)
--------	--------------------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Découverte.
Les nageuses/nageurs âgés de 12 ans (2007) considérées comme « Avenirs » et « Jeunes » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.
- Les nageuses/nageurs ne participant qu'à la Finale Nationale des Avenirs n'ont pas l'obligation de participer aux régionaux. Les Championnats Nationaux 3 avenir servent de phases qualificatives pour la Finale Nationale des Avenirs 2019.
- Les équipes libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.
Un club peut présenter plus d'une équipe libre qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.

CONTENU DES ÉPREUVES

EPREUVES					RESULTATS
FIGURES IMPOSEES 2 figures obligatoires + 1 groupe optionnel	SOLOS LIBRES 2'00 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 2'30 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES MIXTES 2'30 (+ ou - 15 sec)	EQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 3'00 (+ ou - 15 sec)	50% FIGURES IMPOSEES + 50% EPREUVES LIBRES

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3.	
EPREUVES	SCORE ADDITIONNEL
SOLOS LIBRES	116 La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
DUOS LIBRES	114
DUOS LIBRES MIXTES	
EQUIPES LIBRES	112 sans tenir compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes pour la qualification mais pas pour le classement.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle AS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats additionnels : 50 % figures imposées + 50 % épreuve libre

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 7 - CHAMPIONNAT RÉGIONAL JEUNE

PUBLIC CONCERNÉ

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2007, 2006, 2005, 2004)
--------------	---------------------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
 - Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé aux championnats N1-Élite 2018 jeunes ainsi que les ballets libres ayant obtenu les points de qualification pour la phase qualificative 2018 et pour le championnat d'hiver jeune 2018 lors des Journées d'Automne.
- Le Championnat Régional Jeune peut servir de compétition préparatoire pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.
- Les nageuses/nageurs âgées de 12 ans (2007) considérées comme « Avenirs » et « Jeunes » et les nageuses/nageurs âgées de 15 ans (2004) considérées comme « Jeunes » et « Juniors » peuvent nager dans deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.
 - Les nageuses/nageurs ne participant qu'à la Finale Nationale des Jeunes n'ont pas l'obligation de participer aux régionaux. Les Championnats Nationale 3 jeunes servent de phases qualificatives pour la Finale Nationale des Jeunes 2019.
 - Les équipes libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.
- Un club peut présenter plus d'une équipe libre qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.
- Les highlights acros ont un effectif de six (6) à (10) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes. Cependant les highlights acros devront être composés de huit (8) nageuses/nageurs minimum lors de leur participation en Nationale 3.

CONTENU DES ÉPREUVES

EPREUVES					RESULTATS
FIGURES IMPOSEES 2 figures obligatoires + 1 groupe optionnel	SOLOS LIBRES 2'15 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 2'45 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES MIXTES 2'45 (+ ou - 15 sec)	EQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 3'30 (+ ou - 15 sec)	50% FIGURES IMPOSEES + 50% EPREUVES LIBRES
HIGHLIGHTS ACROS (6 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) Attention : Obligation de huit (8) nageuses/nageurs minimum lors de la participation en Nationale 2 et Nationale 1-Elite 2'30 (+ ou - 15 sec)					100% HIGHLIGHTS ACROS

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3.

EPREUVE	SCORE ADDITIONNEL
SOLOS LIBRES	120 La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
DUOS LIBRES	118
DUOS LIBRES MIXTES	
EQUIPES LIBRES	116 sans tenir compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes pour la qualification mais pas pour le classement
HIGHLIGHTS ACROS	60 (épreuve libre) Rappel : il n'y a pas de pénalités pour nageuses/nageurs manquantes dans cette épreuve

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle AS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats additionnels : 50 % figures imposées + 50 % épreuves libres

Highlights acros : 100% épreuves libres

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 8 - CHAMPIONNAT RÉGIONAL JUNIOR

PUBLIC CONCERNÉ

JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2004, 2003, 2002, 2001)
---------------	---------------------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
 - Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé aux championnats N1-Élite 2018 juniors ainsi que les ballets techniques ayant obtenu les points de qualification pour la phase qualificative 2018 et pour le championnat d'hiver junior 2018 lors des Journées d'Automne.
- Le Championnat Régional Junior peut servir de compétition préparatoire pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.
- Les nageuses/nageurs âgés de 15 ans (2004) considérées comme « Jeunes » et « Juniors » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.
 - Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes. Un club peut présenter plus d'une équipe technique et/ou libre qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.
 - Les ballets combinés ont un effectif de six (6) à (10) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes. Cependant les ballets combinés devront être composés de huit (8) nageuses/nageurs minimum lors de leur participation en Nationale 3.

CONTENU DES EPREUVES

EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVE LIBRES	RESULTAT
SOLOS TECHNIQUES 2'00 (+ ou - 15 sec)	SOLOS LIBRES 2'30 (+ ou - 15 sec)	100% CHAQUE EPREUVE
DUOS TECHNIQUES 2'20 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
DUOS TECHNIQUES MIXTES 2'20 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES MIXTES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
EQUIPES TECHNIQUES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'50 (+ ou - 15 sec)	EQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 4'00 (+ ou - 15 sec)	
	HIGHLIGHTS (8 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'30 (+ ou - 15 sec)	
	BALLETS COMBINES 6 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) Attention : Obligation de huit (8) nageuses/nageurs minimum lors de la participation en Nationale 2 et Nationale 1-Elite 4'00 (+ ou - 15 sec)	

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3.

EPREUVE	SCORE
SOLOS TECHNIQUES	58 La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
SOLOS LIBRES	61 La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
DUOS TECHNIQUES	57
DUOS TECHNIQUES MIXTES	
DUOS LIBRES	60
DUOS LIBRES MIXTES	
EQUIPES TECHNIQUES	56 sans tenir compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes pour la qualification mais pas pour le classement
EQUIPES LIBRES	59 sans tenir compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes pour la qualification mais pas pour le classement
BALLETS COMBINES	60 Rappel : il n'y a pas de pénalités pour nageuses/nageurs manquantes dans cette épreuve

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle AS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats : 100% chaque épreuve

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 9 - CHAMPIONNAT RÉGIONAL SENIOR / TOUTES CATÉGORIES

PUBLIC CONCERNÉ

SENIOR	19 et ans plus (2000 et avant)
TOUTES CATEGORIES	15 ans et plus (2004 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
- Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé aux championnats de France Senior / Toutes Catégories 2018 ainsi que les solos techniques et libres seniors.
- Le Championnat Régional Senior / Toutes Catégories peut servir de compétition préparatoire pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.
- Pour les compétitions Senior / Toutes Catégories, les nageuses/nageurs juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition que, la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair de nageuses/nageurs nageant le ballet soient des nageuses/nageurs seniors (19 ans et plus).
- Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses/nageurs juniors. Le highlight peut être composé de nageuses/nageurs jeunes ayant déjà nagé le highlight acro dans leur catégorie.
- Les nageuses/nageurs juniors peuvent participer en solo technique et/ou libre seniors à condition de ne pas nager la même épreuve dans leur catégorie.
- Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes. Un club peut présenter plus d'une équipe technique et/ou libre qualifiées s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.
- Les highlights et ballets combinés ont un effectif de six (6) à (10) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes. Cependant ils devront être composés de huit (8) nageuses/nageurs minimum lors de leur participation en Nationale 3.

CONTENU DES EPREUVES

EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVE LIBRES	RESULTAT
SOLOS TECHNIQUES 2'00 (+ ou - 15 sec)	SOLOS LIBRES 2'30 (+ ou - 15 sec)	100% CHAQUE EPREUVE
DUOS TECHNIQUES 2'20 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
DUOS TECHNIQUES MIXTES 2'20 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES MIXTES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
EQUIPES TECHNIQUES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'50 (+ ou - 15 sec)	EQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 4'00 (+ ou - 15 sec)	
Attention : Obligation de huit (8) nageuses/nageurs minimum en ballets combinés et highlight lors de la participation en Nationale	HIGHLIGHTS (6 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'30 (+ ou - 15 sec)	
	BALLETS COMBINES (6 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 4'00 (+ ou - 15 sec)	

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3.

EPREUVE	SCORE
SOLOS TECHNIQUES	61 La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
SOLOS LIBRES	62 La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
DUOS TECHNIQUES	60
DUOS TECHNIQUES MIXTES	
DUOS LIBRES	61
DUOS LIBRES MIXTES	
EQUIPES TECHNIQUES	61 sans tenir compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes pour la qualification mais pas pour le classement
EQUIPES LIBRES	62 sans tenir compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes pour la qualification mais pas pour le classement
HIGHLIGHTS	62 Rappel : il n'y a pas de pénalités pour nageuses/nageurs manquantes dans cette épreuve
BALLETS COMBINES	63 Rappel : il n'y a pas de pénalités pour nageuses/nageurs manquantes dans cette épreuve

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle AS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats : 100% chaque épreuve

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 10 - CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL N3 AVENIR

PUBLIC CONCERNÉ

AVENIR	9, 10, 11, 12 ans (2010, 2009, 2008, 2007)
---------------	--------------------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Découverte
- Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux
- Les nageuses/nageurs âgés de 12 ans (2007) considérées comme « Avenirs » et « Jeunes » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.
- Le Championnat de Nationale 3 avenir sert de phase qualificative pour la Finale Nationale des Avenirs 2019. Ces nageuses/nageurs feront l'objet d'un double classement.
- Les équipes libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.
Un club peut présenter plus d'une équipe libre qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.

CONTENU DES ÉPREUVES

ÉPREUVES					RESULTATS
FIGURES IMPOSEES 2 figures obligatoires + 1 groupe optionnel	SOLOS LIBRES 2'00 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 2'30 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES MIXTES 2'30 (+ ou - 15 sec)	EQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/ nageurs + 2 remplaçantes) 3'30 (+ ou - 15 sec)	50% FIGURES IMPOSEES + 50% ÉPREUVES LIBRES

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats de National 3 avenir 2018 serviront de phases qualificatives pour la Finale Nationale des Avenirs 2019 pour les nageuses/nageurs nées en 2009, 2008 et 2007.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Les nageuses/nageurs participant à la Finale Nationale des Avenirs doivent bénéficier d'un double classement.

Résultats additionnels : 50 % figures imposées + 50 % épreuves libres

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 11 - CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL N3 JEUNE

PUBLIC CONCERNÉ

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2007, 2006, 2005, 2004)
--------------	---------------------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
 - Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux
- Ce Championnat peut servir de compétition préparatoire pour les ballets qualifiés en N-1, sans remettre en jeu leur qualification.
- Ces ballets feront l'objet d'un double classement.**
- Les nageuses/nageurs ne participant qu'à la Finale Nationale des Jeunes n'ont pas l'obligation de participer aux régionaux. Le Championnat Nationale 3 jeune sert de phases qualificatives pour la Finale Nationale des Jeunes 2019 pour les nageuses/nageurs nées en 2006 et 2005. Ces nageuses/nageurs feront l'objet d'un double classement.
 - Les nageuses/nageurs âgées de 12 ans (2007) considérées comme « Avenir » et « Jeunes » et les nageuses/nageurs âgées de 15 ans (2004) considérées comme « Jeunes » et « Juniors peuvent nager dans deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.
 - Les équipes libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.
- Un club peut présenter plus d'une équipe libre qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.
- Les highlights acros ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

ÉPREUVES					RÉSULTATS
FIGURES IMPOSEES 2 figures obligatoires + 1 groupe optionnel	SOLOS LIBRES 2'15 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 2'45 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES MIXTES 2'45 (+ ou - 15 sec)	ÉQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 3'30 (+ ou - 15 sec)	50% FIGURES IMPOSEES + 50% ÉPREUVES LIBRES
HIGHLIGHTS ACROS (6 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçant(e)s) Attention : Obligation de huit (8) nageuses/nageurs minimum lors de la participation en Nationale 2 ou Nationale 1-Elite 2'30 (+ ou - 15 sec)					100% HIGHLIGHTS ACROS

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats interrégionaux Nationale 3 sont qualificatifs pour le Championnat National 2 et N1-Elite. Les ballets classés 1ers de chaque N3 n'obtenant pas les minima de points pour accéder à la N1-Elite mais obtenant ceux pour accéder à la N2 seront qualifiés pour la N2 et se rajouteront au nombre de ballets qualifiés en N2.	
SOLOS LIBRES	<ul style="list-style-type: none">quinze (15) solos, les deux (3) premiers de chaque IR accéderont à la finale directe solo du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 126 points La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
DUO LIBRES	<ul style="list-style-type: none">seize (16) duos (les trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) accéderont aux éliminatoires duos du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 124 points.cinq (5) duos (chaque champion interrégional N3) accéderont aux éliminatoires duos du championnat National 1-Elite Jeune à condition d'avoir obtenu 128 points.
DUO LIBRES MIXTES	<ul style="list-style-type: none">les duos mixtes de chaque IR accéderont aux éliminatoires duos mixtes du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 120 points
ÉQUIPES LIBRES	<ul style="list-style-type: none">seize (16) équipes (les trois (3) classées de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et quatre (4) classées de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) accéderont aux éliminatoires équipes du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 122 points.cinq (5) équipes (chaque championne interrégionale N3) accéderont aux éliminatoires équipes du championnat National 1-Elite Jeune à condition d'avoir obtenu 126 points. Les points de qualification, contrairement au classement, ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes.
HIGHLIGHTS ACROS	<ul style="list-style-type: none">seize (16) highlights acros (les trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) accéderont aux éliminatoires highlights acros du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 63 points.cinq (5) highlights acros (chaque champion interrégional N3) accéderont aux éliminatoires highlights acros du championnat National 1-Elite Jeune à condition d'avoir obtenu 65 points. Rappel : il n'y a pas de pénalités pour nageuses/nageurs manquantes dans cette épreuve

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Les nageuses/nageurs participant à la Finale Nationale des Jeunes doivent bénéficier d'un double classement.

Résultats additionnels : 50 % figures imposées + 50 % épreuves libres
Highlight acro : 100% épreuve libre

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 12 - CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL N3 JUNIOR

PUBLIC CONCERNÉ

JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2004, 2003, 2002, 2001)
---------------	---------------------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
- Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux

IMPORTANT - Les ballets n'ayant pas validé le niveau Synchro d'Or ne pourront pas se qualifier pour le Championnat de France N2 Junior. Ils pourront bénéficier d'un double classement N3 et des récompenses adéquates.

• Ce Championnat peut servir de compétition préparatoire pour les ballets qualifiés en N-1, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.

• Les nageuses/nageurs âgés de 15 ans (2004) considérées comme « Jeunes » et « Juniors » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

• Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.

Un club peut présenter plus d'une équipe technique et/ou libre qualifiées s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.

• Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES LIBRES	RÉSULTAT
SOLOS TECHNIQUES 2'00 (+ ou - 15 sec)	SOLOS LIBRES 2'30 (+ ou - 15 sec)	100% CHAQUE ÉPREUVE
DUOS TECHNIQUES 2'20 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
DUOS TECHNIQUES MIXTES 2'20 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES MIXTES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
ÉQUIPES TECHNIQUES 4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'50 (+ ou - 15 sec)	ÉQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 4'00 (+ ou - 15 sec)	
	BALLETS COMBINÉS (6 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçant(e)s) Attention : Obligation de huit (8) nageuses/nageurs minimum lors de la participation en Nationale 2 ou Nationale 1-Elite 4'00 (+ ou - 15 sec)	

Les Championnats interrégionaux Nationale 3 sont qualificatifs pour le Championnat National 2 et N1-Elite.

Les ballets classés 1ers de chaque N3 n'obtenant pas les minima de points pour accéder à la N1-Elite mais obtenant ceux pour accéder à la N2 seront qualifiés pour la N2 et se rajouteront au nombre de ballets qualifiés en N2.

SOLOS TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • quinze (15) solos techniques, les deux (3) premiers de chaque IR accéderont à la finale directe solos techniques du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 62 points La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
SOLOS LIBRES	<ul style="list-style-type: none"> • quinze (15) solos libres, (les trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place de chaque IR) accéderont à la finale directe solos libres du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 65 points La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
DUO TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • seize (16) duos techniques (les trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) accéderont à la finale directe duos techniques du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 61 points. • cinq (5) duos techniques (chaque champion interrégional N3) accéderont à la finale directe duos techniques du championnat National 1-Elite Junior à condition d'avoir obtenu 64 points.
DUO TECHNIQUES MIXTES	<ul style="list-style-type: none"> • les duos techniques mixtes de chaque IR accéderont à la finale directe duos techniques mixtes du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 57 points

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

DUO LIBRES	<ul style="list-style-type: none"> • seize (16) duos libres (les trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) accéderont à la finale directe duos libres du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 64 points. • cinq (5) duos libres (chaque champion interrégional N3) accéderont à la finale directe duos libres du championnat National 1-Elite Junior à condition d'avoir obtenu 67 points.
DUO LIBRES MIXTES	<ul style="list-style-type: none"> • les duos libres mixtes de chaque IR accéderont à la finale directe duos libres mixtes du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 61 points
ÉQUIPES TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • seize (16) équipes techniques (les trois (3) classées de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et quatre (4) classées de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) accéderont à la finale directe équipes techniques du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 60 points. • cinq (5) équipes techniques (chaque championne interrégionale N3) accéderont à la finale directe équipes techniques du championnat National 1-Elite Junior à condition d'avoir obtenu 63 points. <p>Les points de qualification, contrairement au classement, ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes.</p>
ÉQUIPES LIBRES	<ul style="list-style-type: none"> • seize (16) équipes libres (les trois (3) classées de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et quatre (4) classées de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) accéderont à la finale directe équipes libres du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 63 points. • cinq (5) équipes libres (chaque championne interrégionale N3) accéderont à la finale directe équipes libres du championnat National 1-Elite Junior à condition d'avoir obtenu 66 points. <p>Les points de qualification, contrairement au classement, ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes.</p>
BALLETS COMBINÉS	<ul style="list-style-type: none"> • seize (16) ballets combinés (les trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) accéderont à la finale directe ballets combinés du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 64 points. • cinq (5) ballets combinés (chaque champion interrégional N3) accéderont à la finale directe ballets combinés du championnat National 1-Elite Junior à condition d'avoir obtenu 67 points. <p>Rappel : il n'y a pas de pénalités pour nageuses/nageurs manquantes dans cette épreuve.</p>

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle AS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats : 100% chaque épreuve

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 13 - CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL N3 SENIOR/TOUTES CATÉGORIES

PUBLIC CONCERNÉ

SENIOR	19 et ans plus (2000 et avant)
TOUTES CATÉGORIES	15 ans et plus (2004 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
- Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux
IMPORTANT - Les ballets n'ayant pas validé le niveau Synchro d'Or ne pourront pas se qualifier pour le Championnat de France Senior-Toutes Catégories. Ils pourront bénéficier d'un double classement N3 et des récompenses adéquates.
- Ce Championnat peut servir de compétition préparatoire pour les ballets qualifiés en N-1, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.
- Les nageuses/nageurs juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition que, la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair de nageuses/nageurs nageant le ballet soient des nageuses/nageurs seniors (19 ans et plus).
- Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses/nageurs juniors. Le highlight peut être composé de nageuses/nageurs jeunes ayant déjà nagé le highlight acro dans leur catégorie.
- Les nageuses/nageurs juniors peuvent participer en solo technique et/ou libre seniors à condition de ne pas nager la même épreuve dans leur catégorie.
- Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.
 Un club peut présenter plus d'une équipe technique et/ou libre qualifiées s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.
- Les highlights et ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES LIBRES	RÉSULTAT
SOLOS TECHNIQUES	SOLOS LIBRES 2'30 (+ ou - 15 sec)	100% CHAQUE ÉPREUVE
DUOS TECHNIQUES	DUOS LIBRES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
DUOS TECHNIQUES MIXTES	DUOS LIBRES MIXTES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
ÉQUIPES TECHNIQUES	ÉQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 4'00 (+ ou - 15 sec)	
Attention : Obligation de huit (8) nageuses/nageurs minimum en ballets combinés et highlights lors de la participation en Nationale	HIGHLIGHTS (6 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'30 (+ ou - 15 sec)	
	BALLETS COMBINÉS (6 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 4'00 (+ ou - 15 sec)	

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats interrégionaux Nationale 3 sont qualificatifs pour le Championnat de France	
SOLOS TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none">• quinze (15) solos techniques (les trois (3) premiers de chaque IR) accèderont à la finale directe solos techniques du championnat de France Senior-Toutes Catégories à condition d'avoir obtenu 64 points.• La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
SOLOS LIBRES	<ul style="list-style-type: none">• quinze (15) solos libres (les trois (3) premiers de chaque IR) accèderont à la finale directe solos libres du championnat de France Senior-Toutes Catégories à condition d'avoir obtenu 66 points.• La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.
DUOS TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none">• dix (10) duos techniques (les deux (2) premiers de chaque IR) accèderont à la finale directe duos techniques du championnat de France Senior-Toutes Catégories à condition d'avoir obtenu 63 points.
DUOS TECHNIQUES MIXTES	<ul style="list-style-type: none">• les duos techniques mixtes de chaque IR accèderont à la finale directe duos libres mixtes du championnat de France Senior-Toutes Catégories à condition d'avoir obtenu 57 points.
DUOS LIBRES	<ul style="list-style-type: none">• dix (10) duos libres (les deux (2) premiers de chaque IR) accèderont à la finale directe duos libres du championnat de France Senior-Toutes Catégories à condition d'avoir obtenu 65 points
DUOS LIBRES MIXTES	<ul style="list-style-type: none">• les duos libres mixtes de chaque IR accèderont à la finale directe duos libres mixtes du championnat de France Senior-Toutes Catégories à condition d'avoir obtenu 61 points
ÉQUIPES TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none">• dix (10) équipes techniques (les deux (2) premières de chaque IR) accèderont à la finale directe équipes techniques du championnat de France Senior-Toutes Catégories à condition d'avoir obtenu 62 points.• Rappel : Les points de qualification, contrairement au classement, ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes.
ÉQUIPES LIBRES	<ul style="list-style-type: none">• dix (10) équipes libres (les deux (2) premières de chaque IR) accèderont à la finale directe équipes libres du championnat de France Senior-Toutes Catégories à condition d'avoir obtenu 66 points.• Rappel : Les points de qualification, contrairement au classement, ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes.
HIGHLIGHTS	<ul style="list-style-type: none">• dix (10) highlights (les deux (2) premiers de chaque IR) accèderont à la finale directe highlights du championnat de France Senior-Toutes Catégories à condition d'avoir obtenu 66 points.• Rappel : il n'y a pas de pénalités pour nageuses/nageurs manquantes dans cette épreuve
BALLETS COMBINÉS	<ul style="list-style-type: none">• dix (10) ballets combinés (les deux (2) premiers de chaque IR) accèderont à la finale directe ballets combinés du championnat de France Senior-Toutes Catégories à condition d'avoir obtenu 67 points.• Rappel : il n'y a pas de pénalités pour nageuses/nageurs manquantes dans cette épreuve

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats : 100% chaque épreuve

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 14 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 2 JEUNE

PUBLIC CONCERNÉ

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2007, 2006, 2005, 2004)
--------------	---------------------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

<ul style="list-style-type: none"> • Avoir validé le niveau Synchro d'Argent • Avoir obtenu les points requis aux championnats N3 • Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale <p>• Les nageuses/nageurs âgées de 12 ans (2007) considérées comme « Avenirs » et « Jeunes » et les nageuses/nageurs âgées de 15 ans (2004) considérées comme « Jeunes » et « Juniors peuvent nager dans deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.</p> <p>• Les équipes libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes. Un club peut présenter plus d'une équipe libre qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.</p> <p>• Les highlights acros ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.</p>	
SOLOS LIBRES	<ul style="list-style-type: none"> • quinze (15) solos, les deux (3) premiers de chaque IR sont qualifiés à la finale directe solos à condition d'avoir obtenu 126 points <p>La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.</p>
DUOS LIBRES	<ul style="list-style-type: none"> • seize (16) duos (les trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) sont qualifiés aux éliminatoires duos à condition d'avoir obtenu 124 points.
DUOS LIBRES MIXTES	<ul style="list-style-type: none"> • les duos mixtes de chaque IR sont qualifiés à la finale directe duos mixtes à condition d'avoir obtenu 120 points
ÉQUIPES LIBRES	<ul style="list-style-type: none"> • seize (16) équipes (les trois (3) classées de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et quatre (4) classées de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) sont qualifiées aux éliminatoires équipes à condition d'avoir obtenu 122 points.
HIGHLIGHTS ACROS	<ul style="list-style-type: none"> • seize (16) highlights acros (les trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) sont qualifiés aux éliminatoires highlights acros à condition d'avoir obtenu 63 points.

CONTENU DES ÉPREUVES

ÉPREUVES					RÉSULTATS
FIGURES IM-POSEES 2 figures obligatoires + 1 groupe optionnel	SOLOS LIBRES 2'15 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 2'45 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES MIXTES 2'45 (+ ou - 15 sec)	EQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 3'30 (+ ou - 15 sec)	50% FIGURES IMPOSEES + 50% ÉPREUVES LIBRES
HIGHLIGHTS ACROS (8 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'30 (+ ou - 15 sec)					100% HIGHLIGHTS ACROS

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

SOLOS LIBRES	Cette épreuve comporte une finale directe à quinze (15)	• les trois (3) premiers solos seront qualifiés pour les éliminatoires solos du championnat National 1-Élite Jeune à condition d'avoir obtenu 130 points.
DUOS LIBRES	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) et une finale à douze (12).	• les cinq (5) premiers duos seront qualifiés pour les éliminatoires duos du championnat National 1-Élite Jeune à condition d'avoir obtenu 128 points.
ÉQUIPES LIBRES	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) et une finale à douze (12)	• les cinq (5) premières équipes seront qualifiées au championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2018 pour l'épreuve éliminatoire équipes à condition d'avoir obtenu 126 points. Les points de qualification, contrairement au classement, ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes.
HIGHLIGHTS ACROS	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) et une finale à douze (12)	• les cinq (5) premiers highlights acro seront qualifiés pour les éliminatoires highlights acros du championnat National 1-Élite Jeune 2018 à condition d'avoir obtenu 65 points. Rappel : il n'y a pas de pénalités pour nageuses/nageurs manquantes dans cette épreuve

La qualification des duos libres mixtes se fera au cas par cas suivant les points obtenus.

CLASSEMENT & PODIUMS

100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de Champion de France N2 en figures imposées Jeune est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses/nageurs nées en 2007, 2006, 2005 et 2004). Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N2 en figures imposées Jeune est attribué pour les nageuses/nageurs plus jeunes (nées en 2007 et 2006).
Résultats additionnels : 50 % figures imposées + 50 % épreuves libres. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 en solo, duo, équipe jeune est attribué.
Highlight acro : 100% épreuve libre. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 highlight acro jeune est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des Dom Tom, des dérogations DTN ni des ballets classés premiers aux N3 non qualifiées en N1-Elite mais ayant obtenu les points pour la N2.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 15 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 2 JUNIOR

PUBLIC CONCERNÉ

JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2004, 2003, 2002, 2001)
---------------	---------------------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Or
- Avoir obtenu les points requis aux championnats N3
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale
- Les nageuses/nageurs âgés de 15 ans (2004) considérées comme « Jeunes » et « Juniors » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.
- Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.
Un club peut présenter plus d'une équipe technique et/ou libre qualifiées s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.
- Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes.

SOLOS TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none">• quinze (15) solos techniques, les deux (3) premiers de chaque IR sont qualifiés à la finale directe solos à condition d'avoir obtenu 62 points• La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
SOLOS LIBRES	<ul style="list-style-type: none">• quinze (15) solos libres, (les trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place de chaque IR) accéderont à la finale directe solos libres du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 65 points• La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante
DUOS TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none">• seize (16) duos techniques (les trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) sont qualifiés à la finale directe duos techniques à condition d'avoir obtenu 61 points.
DUOS TECHNIQUES MIXTES	<ul style="list-style-type: none">• les duos libres mixtes de chaque IR sont qualifiés à la finale directe duos libres mixtes à condition d'avoir obtenu 57 points
DUOS LIBRES	<ul style="list-style-type: none">• seize (16) duos libres (les trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) sont qualifiés à la finale directe duos libres à condition d'avoir obtenu 64 points.
DUOS LIBRES MIXTES	<ul style="list-style-type: none">• les duos libres mixtes de chaque IR sont qualifiés à la finale directe duos libres mixtes à condition d'avoir obtenu 61 points
ÉQUIPES TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none">• seize (16) équipes techniques (les trois (3) classées de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et quatre (4) classées de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) sont qualifiés à la finale directe équipes à condition d'avoir obtenu 60 points.
ÉQUIPES LIBRES	<ul style="list-style-type: none">• seize (16) équipes libres (les trois (3) classées de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et quatre (4) classées de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) sont qualifiées à la finale directe équipes libres à condition d'avoir obtenu 63 points.
BALLETS COMBINÉS	<ul style="list-style-type: none">• seize (16) ballets combinés (les trois (3) classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et quatre (4) classés de la 2ème à la 5ème place de l'IR SO) sont qualifiés à la finale directe ballets combinés à condition d'avoir obtenu 64 points.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

CONTENU DES EPREUVES

EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVE LIBRES	RESULTAT
SOLOS TECHNIQUES 2'00 (+ ou - 15 sec)	SOLOS LIBRES 2'30 (+ ou - 15 sec)	100% CHAQUE EPREUVE
DUOS TECHNIQUES 2'20 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
DUOS TECHNIQUES MIXTES 2'20 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES MIXTES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
EQUIPES TECHNIQUES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'50 (+ ou - 15 sec)	EQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 4'00 (+ ou - 15 sec)	
	BALLETS COMBINES (8 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 4'00 (+ ou - 15 sec)	

SOLOS TECHNIQUES	Cette épreuve comporte une finale directe à quinze (15)	les trois (3) premiers solos techniques seront qualifiés pour la finale directe solos techniques du championnat National 1-Élite Junior à condition d'avoir obtenu 65 points.
SOLOS LIBRES	Cette épreuve comporte une finale directe à quinze (15)	les sept (7) premiers solos libres seront qualifiés pour la finale directe solos libres du championnat National 1-Élite Junior à condition d'avoir obtenu 68 points.
DUOS TECHNIQUES	Cette épreuve comporte une finale directe à seize (16)	les trois (3) premiers duos techniques seront qualifiés pour la finale directe duos techniques du championnat National 1-Élite Junior à condition d'avoir obtenu 65 points.
DUOS LIBRES	Cette épreuve comporte une finale directe à seize (16)	les trois (3) premiers duos libres seront qualifiés pour la finale directe duos libres du championnat National 1-Élite Junior à condition d'avoir obtenu 67 points
ÉQUIPES TECHNIQUES	Cette épreuve comporte une finale directe à seize (16)	les trois (3) premières équipes techniques seront qualifiées pour la finale directe équipes techniques du championnat National 1-Élite Junior à condition d'avoir obtenu 63 points. Les points de qualification, contrairement au classement, ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes
ÉQUIPES LIBRES	Cette épreuve comporte une finale directe à seize (16)	les trois (3) premières équipes libres seront qualifiées pour la finale directe équipes libres du championnat National 1-Élite Junior à condition d'avoir obtenu 66 points Les points de qualification, contrairement au classement, ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses/nageurs manquantes
BALLETS COMBINÉS	Cette épreuve comporte une finale directe à seize (16)	les trois (3) premiers ballets combinés seront qualifiés pour la finale directe ballets combinés du championnat National 1-Élite Junior à condition d'avoir obtenu 67 points Rappel : il n'y a pas de pénalités pour nageuses/nageurs manquantes dans cette épreuve

La qualification des duos techniques et/ou libres mixtes se fera au cas par cas suivant les points obtenus.

Résultats : 100% chaque épreuve

Un podium est organisé et un titre de Champion de France N2 Junior est attribué pour chaque épreuve.

Les chiffres ne tiennent pas compte des Dom Tom, des dérogations DTN ni des ballets classés premiers aux N3 non qualifiés en N1-Elite mais ayant obtenu les points pour la N2.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 16 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 1 ELITE JEUNE OPEN

PUBLIC CONCERNÉ

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2007, 2006, 2005, 2004)
--------------	---------------------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

<ul style="list-style-type: none"> • Avoir validé le niveau Synchro d'Argent • Avoir obtenu les points requis aux championnats N3 et/ou N2 • Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale • Les nageuses/nageurs âgés de 12 ans (2007) considérées comme « Avenirs » et « Jeunes » et les nageuses/nageurs âgés de 15 ans (2004) considérées comme « Jeunes » et « Juniors peuvent nager dans deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories. • Les équipes libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes. Un club peut présenter plus d'une équipe libre qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc. • Les highlights acros ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes. 	
SOLOS LIBRES	<ul style="list-style-type: none"> • les douze (12) premiers solos libres du championnat de France d'hiver jeune 2018 • les trois (3) premiers solos libres du championnat de France N2 jeune 2019 sont qualifiés à la finale directe solos libres à condition d'avoir obtenu 130 points <p>En cas de non-participation d'une des solistes qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver jeune 2018, lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les solo(s) libre(s) succédant ayant obtenu 130 points, se verra(ont) proposer l'engagement dans l'épreuve solo. Au-delà de la date des engagements, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2019 pour atteindre un effectif de quinze (15) solos libres à condition d'avoir obtenu 130 points. La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.</p>
DUOS LIBRES	<ul style="list-style-type: none"> • les six (6) premiers duos libres du championnat de France d'hiver jeune 2018 • cinq (5) duos (chaque duo libre champion interrégional N3 Jeune 2019) • les cinq (5) premiers duos libres du championnat de France N2 jeune 2019 <p>sont qualifiés à la finale directe duos libres à condition d'avoir obtenu 128 points. En cas de non-participation d'un des duos libres qualifiés à l'issue du championnat de France d'hiver 2018 et de non qualification sur une N3 2019, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2019 pour atteindre un effectif de seize (16) duos libres à condition d'avoir obtenu 128 points.</p>
EQUIPES LIBRE	<ul style="list-style-type: none"> • les six (6) premières équipes libres du championnat de France N1-Élite jeune 2018 • cinq (5) équipes (chaque équipe libre champion interrégional N3 Jeune 2019) • les cinq (5) premières équipes libres du championnat de France N2 jeune 2019 <p>sont qualifiés à la finale directe équipes libres à condition d'avoir obtenu 126 points. En cas de non-participation d'un des équipes libres qualifiées à l'issue du championnat de France N1-Élite jeune 2018 et de non qualification sur une N3 2019, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2019 pour atteindre un effectif de seize (16) équipes libres à condition d'avoir obtenu 126 points.</p>
HIGHLIGHTS ACROS	<ul style="list-style-type: none"> • les six (6) premiers highlights du championnat de France N1-Élite jeune 2018 • cinq (5) highlights acros (chaque highlight acro champion interrégional N3 Jeune 2019) • les cinq (5) premiers highlights acros du championnat de France N2 jeune 2019 <p>sont qualifiés à la finale directe highlights acros à condition d'avoir obtenu 65 points. En cas de non-participation d'un des highlights qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite jeune 2018 et de non qualification sur une N3 2019, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2019 pour atteindre un effectif de seize (16) highlights acros à condition d'avoir obtenu 65 points.</p>

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

CONTENU DES ÉPREUVES

ÉPREUVES				RESULTATS
FIGURES IMPOSEES 2 figures obligatoires + 1 groupe optionnel	SOLOS LIBRES 2'15 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 2'45 (+ ou - 15 sec)	EQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/ nageurs + 2 remplaçantes) 3'30 (+ ou - 15 sec)	50% FIGURES IMPOSEES + 50% ÉPREUVES LIBRES
HIGHLIGHTS ACROS (8 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'30 (+ ou - 15 sec)				100% HIGHLIGHTS ACROS

SOLOS LIBRES	Cette épreuve comporte des éliminatoires à quinze (15) et une finale à douze (12)
DUOS LIBRES	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) et une finale à douze (12)
EQUIPES LIBRES	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) et une finale à douze (12)
HIGHLIGHTS ACROS	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) et une finale à douze (12)

CLASSEMENT & PODIUMS

100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de Champion de France N1-Elite en figures imposées Jeune est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses/nageurs nées en 2007, 2006, 2005 et 2004). Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite en figures imposées Jeune est attribué pour les nageuses/nageurs plus jeunes (nées en 2007 et 2006). Résultats additionnels : 50 % figures imposées + 50 % épreuves libres. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite en solo, duo, équipe jeune est attribué.
Highlight acro : 100% épreuve libre. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite highlight acro jeune est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des dérogations DTN ni des ballets étrangers.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 17 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 1 ELITE JUNIOR OPEN

PUBLIC CONCERNÉ

JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2004, 2003, 2002, 2001)
---------------	---------------------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

<ul style="list-style-type: none"> • Avoir validé le niveau Synchro d'Or • Avoir obtenu les points requis aux championnats N3 et/ou N2 • Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale • Les nageuses/nageurs âgés de 15 ans (2004) considérées comme « Jeunes » et « Juniors » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories. • Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes. <p>Un club peut présenter plus d'une équipe technique et/ou libre qualifiées s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes. 	
SOLOS TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • les douze (12) premiers solos techniques du championnat de France d'hiver junior 2018 • les trois (3) premiers solos techniques du championnat de France N2 junior 2019 <p>sont qualifiés à la finale directe solos techniques à condition d'avoir obtenu 65 points</p> <p>En cas de non-participation d'une des solistes techniques qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver junior 2018, lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les solo(s) technique(s) succédant ayant obtenu 65 points, se verra(ont) proposer l'engagement dans l'épreuve solo technique. Au-delà de la date des engagements, la régulation se fera sur le championnat de France N2 junior 2019 pour atteindre un effectif de quinze (15) solos techniques à condition d'avoir obtenu 65 points.</p> <p>La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante</p>
SOLOS LIBRES	<ul style="list-style-type: none"> • cinq (5) solos libres (chaque solos libres champion interrégional N3 Junior 2019) • les sept (7) premiers solos libres du championnat de France N2 junior 2019 <p>sont qualifiés à la finale directe solos libres à condition d'avoir obtenu 68 points</p> <p>La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante</p>
DUOS TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • les six (6) premiers duos techniques du championnat de France d'hiver junior 2018 • cinq (5) duos techniques (chaque duo technique champion interrégional N3 Junior 2019) • les trois (3) premiers duos techniques du championnat de France N2 junior 2019 <p>sont qualifiés à la finale directe duos techniques à condition d'avoir obtenu 64 points.</p> <p>En cas de non-participation d'un des duos techniques qualifiés à l'issue du championnat de France d'hiver junior 2018 et de non qualification sur une N3 2019, la régulation se fera sur le championnat de France N2 junior 2019 pour atteindre un effectif de quatorze (14) duos techniques à condition d'avoir obtenu 64 points.</p>
DUOS LIBRES	<ul style="list-style-type: none"> • les six (6) premiers duos libres du championnat de France N1-Élite junior 2018 • cinq (5) duos libres (chaque duo libre champion interrégional N3 Junior 2019) • les trois (3) premiers duos libres du championnat de France N2 junior 2019 <p>sont qualifiés à la finale directe duos libres à condition d'avoir obtenu 67 points.</p> <p>En cas de non-participation d'un des duos libres qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite junior 2018 et de non qualification sur une N3 2019, la régulation se fera sur le championnat de France N2 junior 2019 pour atteindre un effectif de quatorze (14) duos libres à condition d'avoir obtenu 67 points.</p>
EQUIPES TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • les six (6) premières équipes techniques du championnat de France d'hiver junior 2018 • cinq (5) premières équipes techniques (chaque équipe technique championne interrégionale N3 Junior 2019) • les trois (3) premières équipes techniques du championnat de France N2 junior 2019 <p>sont qualifiés à la finale directe équipes techniques à condition d'avoir obtenu 63 points.</p> <p>En cas de non-participation d'un des équipes techniques qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver junior 2018 et de non qualification sur une N3 2019, la régulation se fera sur le championnat de France N2 junior 2019 pour atteindre un effectif de quatorze (14) équipes techniques à condition d'avoir obtenu 63 points.</p>

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

EQUIPES LIBRES	<ul style="list-style-type: none"> • les six (6) premières équipes libres du championnat de France N1-Élite junior 2018 • cinq (5) premières équipes libres (chaque équipe libre championne interrégionale N3 Junior 2019) • les trois (3) premiers équipes libres du championnat de France N2 junior 2019 <p>sont qualifiés à la finale directe équipes libres à condition d'avoir obtenu 66 points.</p> <p>En cas de non-participation d'un des équipes libres qualifiées à l'issue du championnat de France N1-Élite junior 2018 et de non qualification sur une N3 2019, la régulation se fera sur le championnat de France N2 junior 2019 pour atteindre un effectif de quatorze (14) équipes libres à condition d'avoir obtenu 66 points.</p>
BALLETS COMBINES	<ul style="list-style-type: none"> • les six (6) premiers ballets combinés du championnat de France N1-Élite junior 2018 • cinq (5) ballets combinés (chaque duo libre champion interrégional N3 Junior 2019) • les trois (3) premiers ballets combinés du championnat de France N2 junior 2019 <p>sont qualifiés à la finale directe ballets combinés à condition d'avoir obtenu 67 points.</p> <p>En cas de non-participation d'un des ballets combinés qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite junior 2018 et de non qualification sur une N3 2019, la régulation se fera sur le championnat de France N2 junior 2019 pour atteindre un effectif de quatorze (14) ballets combinés à condition d'avoir obtenu 67 points.</p>

CONDITIONS D'ACCÈS

EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVE LIBRES	RESULTAT
SOLOS TECHNIQUES 2'00 (+ ou - 15 sec)	SOLOS LIBRES 2'30 (+ ou - 15 sec)	100% CHAQUE EPREUVE
DUOS TECHNIQUES 2'20 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
DUOS TECHNIQUES MIXTES 2'20 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES MIXTES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
EQUIPES TECHNIQUES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'50 (+ ou - 15 sec)	EQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 4'00 (+ ou - 15 sec)	
	HIGHLIGHTS (8 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'30 (+ ou - 15 sec)	
	BALLETS COMBINES (8 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 4'00 (+ ou - 15 sec)	
SOLOS TECHNIQUES	Cette épreuve comporte une finale directe à quinze (15)	
SOLOS LIBRES	Cette épreuve comporte une finale directe à douze (12)	
DUOS TECHNIQUES	Cette épreuve comporte une finale directe à quatorze (14)	
DUOS LIBRES	Cette épreuve comporte une finale directe à quatorze (14)	
EQUIPES TECHNIQUES	Cette épreuve comporte une finale directe à quatorze (14)	
EQUIPES LIBRES	Cette épreuve comporte une finale directe à quatorze (14)	
BALLETS COMBINES	Cette épreuve comporte une finale directe à quatorze (14)	

La qualification des duos techniques et/ou libres mixtes sont rajoutés se fera au cas par cas suivant les points obtenus

CLASSEMENT & PODIUMS

Résultats : 100% chaque épreuve

Un podium est organisé et un titre de Champion de France N1-Elite Junior est attribué pour chaque épreuve.

Les chiffres ne tiennent pas compte des dérogations DTN ni des ballets étrangers.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 18 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ SENIOR / TOUTES CATÉGORIES

PUBLIC CONCERNÉ

SENIOR	19 et ans plus (2000 et avant)
TOUTES CATEGORIES	15 ans et plus (2004 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

<ul style="list-style-type: none"> • Avoir validé le niveau Synchro d'Or • Avoir obtenu les points requis aux championnats N3 • Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. La DTN peut proposer des positionnements hors quotas concernant les nageuses/nageurs des collectifs équipes de France ou pôle France. De la même manière, elle pourra étudier les candidatures de nageuses/nageurs ayant eu une carrière internationale. • Les nageuses/nageurs juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition que, la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair de nageuses/nageurs nageant le ballet soient des nageuses/nageurs seniors (19 ans et plus). • Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses/nageurs juniors. Le highlight peut être composé de nageuses/nageurs jeunes ayant déjà nagé cette épreuve dans leur catégorie. • Les nageuses/nageurs juniors peuvent participer en solo technique et/ou libre seniors à condition de ne pas nager la même épreuve dans leur catégorie. • Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes. Un club peut présenter plus d'une équipe technique et/ou libre qualifiées s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc. • Les highlights et ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses/nageurs et deux (2) remplaçantes. 	
SOLOS TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • quinze (15) solos techniques (les trois (3) premiers solos techniques de chaque N3 Senior / Toutes Catégories 2019) sont qualifiés à la finale directe solos techniques à condition d'avoir obtenu 64 points <p>La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante</p>
SOLOS LIBRES	<ul style="list-style-type: none"> • quinze (15) solos libres (les trois (3) premiers solos libres de chaque N3 Senior / Toutes Catégories 2019) sont qualifiés à la finale directe solos libres à condition d'avoir obtenu 66 points <p>La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante</p>
DUOS TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • les quatre (4) premiers duos techniques du championnat de France Senior / Toutes Catégories 2018 • dix (10) duos techniques (les deux (2) premiers duos techniques de chaque N3 Senior / Toutes Catégories 2019) <p>sont qualifiés à la finale directe duos techniques à condition d'avoir obtenu 63 points.</p>
DUOS TECHNIQUES MIXTES	<ul style="list-style-type: none"> • les duos techniques mixtes ayant obtenu 57 points <p>sont qualifiés à la finale directe duos techniques mixtes.</p>
DUOS LIBRES	<ul style="list-style-type: none"> • les quatre (4) premiers duos libres du championnat de France Senior / Toutes Catégories 2018 • dix (10) duos libres (les deux (2) premiers duos libres de chaque N3 Senior / Toutes Catégories 2019) <p>sont qualifiés à la finale directe duos libres à condition d'avoir obtenu 65 points.</p>
DUOS LIBRES MIXTES	<ul style="list-style-type: none"> • les duos libres mixtes ayant obtenu 61 points <p>sont qualifiés à la finale directe duos techniques mixtes</p>
EQUIPES TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • les quatre (4) premières équipes techniques du championnat de France Senior / Toutes Catégories 2018 • dix (10) équipes techniques (les deux (2) premières équipes techniques de chaque N3 Senior / Toutes Catégories 2019) <p>sont qualifiés à la finale directe équipes techniques à condition d'avoir obtenu 62 points.</p>

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

EQUIPES LIBRES	<ul style="list-style-type: none"> • les quatre (4) premières équipes libres du championnat de France Senior / Toutes Catégories 2018 • dix (10) équipes libres (les deux (2) premières équipes libres de chaque N3 Senior / Toutes Catégories 2019) sont qualifiés à la finale directe équipes libres à condition d'avoir obtenu 66 points.
HIGHLIGHTS	<ul style="list-style-type: none"> • les quatre (4) premiers highlights du championnat de France Senior / Toutes Catégories 2018 • dix (10) highlights (les deux (2) premiers highlights de chaque N3 Senior / Toutes Catégories 2019) • sont qualifiés à la finale directe highlights à condition d'avoir obtenu 66 points.
BALLETS COMBINES	<ul style="list-style-type: none"> • les quatre (4) premiers ballets combinés du championnat de France Senior / Toutes Catégories 2018 • dix (10) ballets combinés (les deux (2) premiers ballets combinés de chaque N3 Senior / Toutes Catégories 2019) sont qualifiés à la finale directe ballets combinés à condition d'avoir obtenu 67 points.

CONDITIONS D'ACCÈS

EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVE LIBRES	RESULTAT
SOLOS TECHNIQUES 2'00 (+ ou - 15 sec)	SOLOS LIBRES 2'30 (+ ou - 15 sec)	100% CHAQUE EPREUVE
DUOS TECHNIQUES 2'20 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
DUOS TECHNIQUES MIXTES 2'20 (+ ou - 15 sec)	DUOS LIBRES MIXTES 3'00 (+ ou - 15 sec)	
EQUIPES TECHNIQUES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'50 (+ ou - 15 sec)	EQUIPES LIBRES (4 à 8 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 4'00 (+ ou - 15 sec)	
	HIGHLIGHTS (8 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 2'30 (+ ou - 15 sec)	
	BALLETS COMBINES (8 à 10 nageuses/nageurs + 2 remplaçantes) 4'00 (+ ou - 15 sec)	

SOLOS TECHNIQUES	Cette épreuve comporte une finale directe à quinze (15)
SOLOS LIBRES	Cette épreuve comporte une finale directe à quinze (15)
DUOS TECHNIQUES	Cette épreuve comporte une finale directe à quatorze (14)
DUOS TECHNIQUES MIXTES	Cette épreuve comporte une finale directe
DUOS LIBRES	Cette épreuve comporte une finale directe à quatorze (14)
DUOS LIBRES MIXTES	Cette épreuve comporte une finale directe
EQUIPES TECHNIQUES	Cette épreuve comporte une finale directe à quatorze (14)
EQUIPES LIBRES	Cette épreuve comporte une finale directe à quatorze (14)
BALLETS COMBINES	Cette épreuve comporte une finale directe à quatorze (14)

CLASSEMENT & PODIUMS

Résultats : 100% chaque épreuve

Un podium est organisé et un titre de Champion de France Senior / Toutes Catégories est attribué pour chaque épreuve.

Les chiffres ne tiennent pas compte des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

FICHE N° 19 - LA FINALE NATIONALES DES AVENIRS ET DES JEUNES

PUBLIC CONCERNÉ

AVENIR	10, 11 et 12 ans (2009 - 2008 et 2007)
JEUNE	13 et 14 ans (2006 et 2005)

CONDITIONS D'ACCÈS

• Les Championnats Nationale 3 avenir 2019 et les Championnats Nationale 3 jeunes 2019 servent de phases qualificatives pour la Finale nationale des avenir et des jeunes 2019. Les nageuses/nageurs ne participant qu'à la Finale Nationale Avenir et des Jeunes n'ont pas l'obligation de participer aux régionaux.

• Avoir validé au minimum le niveau « Synchro d'Argent ».

• Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses/nageurs.

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

AVENIR	JEUNE
Pour accéder à la Finale Nationale des Avenir, les résultats combinés des figures imposées (50 %) et du solo (50 %) des N3 avenir par année d'âge seront pris en compte :	Pour accéder à la Finale Nationale des Jeunes, les résultats combinés des figures imposées (50 %) et du solo (50 %) des N3 jeunes seront pris en compte :
<ul style="list-style-type: none"> • Les 3 premières nageuses/nageurs des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses/nageurs des IR SE et SO nées en 2009, • Les 3 premières nageuses/nageurs des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses/nageurs des IR SE et SO nées en 2008, • Les 3 premières nageuses/nageurs des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses/nageurs des IR SE et SO nées en en 2007 sont sélectionnées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les 3 premières nageuses/nageurs des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses/nageurs des IR SE et SO nées en 2006, • Les 3 premières nageuses/nageurs des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses/nageurs des IR SE et SO nées en 2005 sont sélectionnés

CONTENU DES ÉPREUVES

AVENIR	2 figures obligatoires + 1 groupe optionnel	Parcours à sec du Synchro Or	Solo 2'00 (+ou - 15 sec)
JEUNE	2 figures obligatoires + 1 groupe optionnel	Tests de souplesse	Solo 2'15 (+ou - 15 sec)

A l'issue des figures imposées et du parcours à sec ou tests de souplesse, les 10 premières nageuses/nageurs de chaque année d'âge passeront de la 8^{ème} à la 17^{ème} place en solo et les 7 suivantes passeront de la 1^{ère} à la 7^{ème} place en solo

CLASSEMENT & PODIUMS

AVENIR	<p>Classement et podium : 100 % figures imposées Un podium est organisé pour chaque année d'âge.</p> <p>Classement et podium des trois (3) épreuves de la Finale Nationale des Avenir. Un podium est organisé pour chaque année d'âge et un titre de vainqueur de la Finale Avenir est décerné.</p> <p>Parcours à sec Synchro d'Or : suivant le résultat du Parcours Synchro d'Or celui-ci pourra être validé définitivement pour la nageuse.</p>
JEUNE	<p>Classement et podium 100 % figures imposées Un podium est organisé pour chaque année d'âge.</p> <p>Classement et podium des trois (3) épreuves de la Finale Nationale des Jeunes Un podium est organisé pour chaque année d'âge et un titre de vainqueur de la Finale Avenir est décerné.</p>

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des Dom-Tom.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

PROCÉDURES D'ENGAGEMENTS DANS LES DIFFÉRENTES COMPÉTITIONS

Pour les compétitions, l'engagement via l'application « Extranat » est une obligation.

Les engagements comprennent :

- L'engagement des nageuses/nageurs en figures imposées et/ou en ballets ;
 - L'engagement des juges et autres officiels (*) conformément à la circulaire des officiels.
- * La base de données des juges est actualisable par les ligues à partir de la structure « Extranat » de la ligue.

Les compétitions concernées sont les suivantes :

- Journées d'Automne ;
- Championnat de France d'hiver Jeune et Junior ;
- Championnats régionaux Avenir, Jeune, Junior, Senior / Toutes Catégories ;
- Championnats interrégionaux N3 Avenir, Jeune, Junior, Senior / Toutes Catégories ;
- Challenge régional et interrégional N3 ;
- Championnat de France Jeune Nationale 2 ;
- Championnat de France Jeune N1-Élite Open ;
- Championnat de France Junior Nationale 2 ;
- Championnat de France Junior N1-Élite Open ;
- Championnat de France Senior / Toutes Catégories ;
- Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes.

Engagements prévisionnels :

Les engagements prévisionnels Hiver et Été concernent uniquement les ballets qualifiés en N-1. Ils devront être communiqués au plus tard aux dates qui figurent dans le tableau ci-après, à réception d'un fichier partagé au Département Natation Artistique (nathalie.lavoux@ffnatation.fr).

Engagement Extranat :

Pour pouvoir participer à une compétition, les engagements via Extranat sont OBLIGATOIRES.

Les dates sont affichées sur Extranat.

Tout engagement non confirmé sur Extranat pendant la période d'engagement sera considéré comme nul (édition du bordereau informatique non validé).

Le paiement des engagements est accepté uniquement par CB jusqu'à 15 jours après la fin de la compétition. Passé ce délai, une pénalité forfaitaire sera appliquée. En cas de non-paiement, le club ne pourra pas engager ses nageuses/nageurs à la prochaine compétition (cf Règlement financier)

Les engagements déposés après la fermeture de la procédure Extranat ne seront pas pris en compte.

Ces modalités s'appliquent dès lors que le programme des compétitions permet le respect de ces procédures. Si un club ne s'engage pas, via l'application internet « Extranat », ses engagements ne seront pas recevables.

Il importe, donc, que les responsables des clubs chargés des engagements prennent connaissance régulièrement du calendrier publié et des dates limites d'engagement sur Extranat.

Il est souhaitable de s'engager dès l'ouverture des engagements et de rectifier ceux-ci, ensuite, si nécessaire, sans oublier les figures imposées pour solo, duo et équipe.

Pour les compétitions gérées par la ligue et/ou l'interrégion : voir le règlement de la ligue et/ou interrégion.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS 2018-2019

Dates	Épreuves	Engagements préliminaires pour les N-1	Engagements Extranat	Date limite règlement	Transmission des résultats
-------	----------	----------------------------------------	----------------------	-----------------------	----------------------------

Journées d'Automne

Une fois la compétition achevée et vérifiée par l'institution responsable, le fichier CSV est envoyé par mail à cncna@ffnatation.fr.

Date butoir 25/11/2018	Jeune : Figures Imposées, Solo Libre, Duo Libre, Junior : Solo Technique, Duo Technique, Equipe Technique		Consulter Extranat	Selon règlement de l'Interrégion	Par mail au Département Natation Artistique de la FFN
---------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-----------------------	-------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Championnats de France d'Hiver Jeunes, Juniors et Seniors

13 au 16/12/18 Angers	Jeune : Figures Imposées, Solo Libre, Duo Libre, Junior : Solo Technique, Duo Technique, Equipe Technique	30/10/2018	Consulter Extranat	Consulter Extranat	Site Fédéral
--------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------	-----------------------	-----------------------	--------------

Championnats Nationale 3 Junior

Une fois la compétition achevée et vérifiée par l'institution responsable, le fichier CSV est envoyé par mail à cncna@ffnatation.fr.

Date butoir 17/03/19	Solo Libre, Solo Technique, Duo Libre, Duo Technique Duo Mixte Libre, Duo Mixte Technique Equipe Libre, Equipe Technique, Combiné		Consulter Extranat	Selon règlement de l'interrégion	Par mail au Département Natation Artistique de la FFN
-------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-----------------------	-------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Championnat de France Juniors Nationale 2 & Nationale 1 Élite Open

2 au 7/04/2019 Angers	Solo Libre, Solo Technique, Duo Libre, Duo Technique Duo Mixte Libre, Duo Mixte Technique Equipe Libre, Equipe Technique, Combiné	30/01/2019	Consulter Extranat	Consulter Extranat	Site Fédéral
--------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------	-----------------------	-----------------------	--------------

Championnats Nationale 3 Jeune et sélection Finale Nationale des Jeunes

Une fois la compétition achevée et vérifiée par l'institution responsable, le fichier CSV est envoyé par mail à cncna@ffnatation.fr.

Date butoir 05/05/2019	Figures Imposées, Solo Libre, Duo Libre, Duo Libre Mixte, Equipe Libre, Highlight Acro		Consulter Extranat	Selon règlement de l'interrégion	Par mail au Département Natation Artistique de la FFN
---------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-----------------------	-------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Championnat de France Jeune Nationale 2 & Nationale 1 Élite Open

20 au 26/05/2019 à déterminer	Figures Imposées, Solo Libre, Duo Libre, Duo Libre Mixte, Equipe Libre, Highlight Acro	30/01/2019	Consulter Extranat	Consulter Extranat	Site Fédéral
-------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------	------------	-----------------------	-----------------------	--------------

Championnats Nationale 3 Avenir et sélection Finale Nationale des Avenirs

Une fois la compétition achevée et vérifiée par l'institution responsable, le fichier CSV est envoyé par mail à cncna@ffnatation.fr.

Date butoir 10/06/2019	Figures Imposées, Solo Libre, Duo Libre, Duo Libre Mixte, Equipe Libre		Consulter Extranat	Selon règlement de l'interrégion	Selon règlement de l'interrégion
---------------------------	---------------------------------------------------------------------------------	--	-----------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

Championnat Nationale 3 Senior / Toutes Catégories

Une fois la compétition achevée et vérifiée par l'institution responsable, le fichier CSV est envoyé par mail à cncna@ffnatation.fr.

Date butoir 10/06/2019	Solo Libre, Solo Technique Duo Libre, Duo Technique Duo Mixte Libre, Duo Mixte Technique Equipe Libre, Equipe Technique Combiné, Highlight		Consulter Extranat	Selon règlement de l'interrégion	Par mail au Département Natation Artistique de la FFN
---------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-----------------------	-------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Finale Nationale Avenirs et Jeunes

26 au 28/06/2019 Strasbourg	Avenir : Figures Imposées, Solo Libre, Parcours à sec Synchro d'Or Jeune : Figures Imposées, Solo Libre, Tests de souplesse		Consulter Extranat	Consulter Extranat	Site Fédéral
-----------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-----------------------	-----------------------	--------------

Championnats de France Seniors & Toutes Catégories

26 au 28/06/2019 Strasbourg	Solo Libre, Solo Technique Duo Libre, Duo Technique Duo Mixte Libre, Duo Mixte Technique Equipe Libre, Equipe Technique Combiné, Highlight	30/01/2018	Consulter Extranat	Consulter Extranat	Site Fédéral
-----------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------	-----------------------	-----------------------	--------------

CLASSEMENT DES CLUBS

Le classement national des clubs en Natation Artistique prend en compte l'activité sportive du club tout au long de la saison pour tous les niveaux de pratique.

Cependant, il ne concerne que les compétitions inscrites au Règlement Fédéral auxquelles il convient d'ajouter les bonus obtenus. Il appartiendra aux ligues et aux interrégions, si elles le souhaitent, d'établir leur propre classement régional ou interrégional.

Le classement national des clubs comprend :

Un classement pour chaque niveau de pratique :

- Nationale 1-Elite et Nationale 2
- Régionale, Interrégionale, Synchro'nat

Un classement est effectué pour la formation des jeunes :

- Championnat régional et N3 Avenirs,
- Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes

Un classement national général est effectué par addition des points de toutes les catégories (pour les nageuses/nageurs qualifiées directement en N1 par le biais des résultats de la saison N-1 ou par leurs résultats sur N1 une pondération est prise en compte).

Il est effectué par addition des points :

- Valeur individuelle de chaque nageuse sur toutes les épreuves officielles de la saison.
- Valeur des ballets sur toutes les épreuves officielles de la saison.

RÈGLEMENT NATATION ARTISTIQUE

DOCUMENT EXPLICATIF

Toutes les performances de la saison sont prises en compte (pour les nageuses/nageurs et ballets qualifiés directement en N1 par le biais des résultats de la saison N-1 ou par leurs résultats sur N1 une pondération est prise en compte)

Valeur individuelle de chaque nageur :

- Figures imposées en catégories Avenirs et Jeunes
- Un bonus est attribué par nageuse Junior et Sénior
- Pas de valeur individuelle mais uniquement les points pour les nageuses/nageurs évoluant en challenge, excepté ceux nageant en challenge catégorie B
- Un bonus est attribué par nageuse par niveau de Synchronat acquis en totalité

Valeur des ballets :

- Chaque ballet marque des points attribués en fonction de son classement et affecté d'un coefficient, pour le niveau et la catégorie (pour les championnats « Open », ne tenir compte que du classement des ballets français).

Bonus nombre de nageuses/nageurs classés :

- Un bonus de points par nageuse classée est attribué.

Bonus pour une entrée en structure PPF :

- Un bonus aux clubs qui ont envoyé une athlète sur une structure de PPF (l'année du transfert).

Sélections internationales :

- Un bonus pour toute sélection en équipe de France et participation aux compétitions internationales.

